

COMMENT PRÉVENIR L'ÉCHEC DES MARIAGES

DOCUMENT DE RÉFLEXION
POUR LES PRÊTRES ET ACTEURS
DE LA PRÉPARATION AU MARIAGE

Paul SALAÛN

Auditeur à l'Officialité du Diocèse de Vannes

24 Juillet 2018

Sommaire

Introduction	p.4
I – Les graves causes psychiques entraînant des vices de consentement	
1 - « Can. 1095 § 1 - Sont incapables de contracter mariage les personnes qui n'ont pas l'usage suffisant de la raison; »	p.5
2 - « Can. 1095 § 2 - Sont incapables de contracter mariage les personnes qui souffrent d'un grave défaut de discernement concernant les droits et les devoirs essentiels du mariage à donner et à recevoir mutuellement; »	
2.1 – Le défaut de discernement	p.6
2.2 – L'imaturité affective doit être grave	p.8
2.3 - Les graves blessures dans les relations familiales et leurs conséquences	p.9
A – Les blessures dans la relation à la mère	
B - Les blessures dans la relation au père	
Le père absent. Le père tyrannique et violent. Le père incestueux	
C – L'impact de la mésentente dans le couple parental	
2.4 – Conséquences de ces blessures sur le discernement des fiancés	p.14
A – Les fiancés peuvent être très blessés et immatures	
B – Comment discerner ?	
3 – Can. 1095 § 3 - Sont incapables de contracter mariage les personnes qui, pour des causes de nature psychique, ne peuvent assumer les obligations essentielles du mariage »	p.16
II – Le poids des mentalités actuelles	
1 – L'évolution de la société vis-à-vis du mariage et de la famille	p.20
2 – Quelques caractéristiques des mentalités actuelles des jeunes	p.22
2.1 – La peur de l'engagement	
2.2 – L'égoïsme	
2.3 – L'infidélité	
3 – Crise de la foi et non validité du mariage pour erreur doctrinale	p.26
4 – Non validité de mariage pour simulation/exclusion	p.29
4.1 - La simulation totale du consentement	
4.2 - Les exclusions	
A - Exclusion de l'unité du mariage.	B - Exclusion de la procréation
C - Exclusion de l'indissolubilité	

III – Que faire ?.....p.33

1 – Discerner

2 – Éclairer et aider

2.1 – Du côté des fiancés se posent plusieurs problèmes.

2.2 – Comment répondre à ces difficultés ?

2.3 – Comment réagir si des problèmes sont détectés ?

Questionnaire.....p.38

I – Questions sur la famille.....p.38

La mère

Le père

Le couple parental

Les frères et sœurs

Autre événement traumatisant

La réaction de vos parents par rapport à votre projet de mariage

II – Questions sur des éléments caractéristiques de la personnalité et sur la manière de vivre le couple.....p.41

La communication

La volonté

Les sentiments

Les plaisirs

L'argent

La vie quotidienne

III – Questions par rapport au mariage chrétien.....p.44

La foi

La liberté

L'engagement pour la vie (l'indissolubilité)

L'unité

Les enfants

Documents.....p.46

Introduction

L'Officialité accueille les personnes dont le mariage a échoué, et qui demandent à l'Église d'en examiner la validité. Comme c'est le consentement qui fait le mariage, il s'agira de voir s'il a vraiment été donné en toute liberté, et avec toutes les capacités nécessaires pour réaliser « l'alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants, (alliance qui) a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement » (Can. 1055 - § 1).

Dans son enquête l'Officialité s'intéresse à la préparation au mariage. Celle-ci a été parfois inexistante, d'autres fois sommaire, et peu souvent approfondie. Or il vaut mieux prévenir que guérir. C'est pourquoi dans *Amoris laetitia*, le Pape François, à la suite des synodes sur la famille, écrit : « La préparation de ceux qui ont déjà formalisé les fiançailles, lorsque la communauté paroissiale parvient à les accompagner suffisamment à l'avance, doit aussi leur donner la possibilité de reconnaître des incompatibilités ou des risques. De cette manière, on peut arriver à se rendre compte qu'il n'est pas raisonnable de miser sur cette relation, pour ne pas s'exposer à un échec prévisible qui aura des conséquences très douloureuses. » (AL 209)

Les questions que nous nous posons sont les suivantes : peut-on discerner, au moment des fiançailles, si un couple s'engage sur de bonnes bases, psychologiquement saines, et en voulant vraiment le mariage selon le canon 1055 § 1 cité plus haut? Ou peut-on identifier des problèmes qui entraîneront des difficultés dans la vie du couple, voire provoqueront son échec ? Comment alors aborder ces questions avec les fiancés ?

Il n'y a pas, bien sûr, de réponses évidentes à ces questions. Mais l'Officialité, à travers sa longue expérience, peut attirer l'attention des acteurs de la préparation au mariage sur un certain nombre de points qui risquent de poser problème, et qu'il convient d'aborder avec les fiancés.

Ces derniers temps, les raisons principales de nullité des mariages retenues par l'Officialité sont le grave défaut de discernement concernant les droits et les devoirs essentiels du mariage, et l'incapacité à assumer les obligations essentielles du mariage pour de graves causes psychiques (can. 1095 § 2 et 3). Dans la première partie de ce document nous allons expliciter et illustrer ce point.

Mais de nos jours un autre problème se pose, c'est le décalage devenu abyssal entre la conception chrétienne du mariage et les mentalités contemporaines au sujet de l'amour et de la famille, mentalités qui imprègnent beaucoup les jeunes. C'est un aspect qui préoccupe de plus en plus les pasteurs : nous l'aborderons dans la deuxième partie.

Ces points éclaircis, nous verrons dans la troisième partie comment, au plan pastoral, on peut tenter de surmonter ces deux énormes défis ; et, quand, après un discernement approfondi, les chances de succès d'un couple de fiancés sont problématiques, nous réfléchirons à la meilleure conduite à tenir.

I – Les graves causes psychiques entraînant des vices de consentement

Le code de droit canonique affirme : « C'est le **consentement** des parties légitimement manifesté entre personnes juridiquement capables qui fait le mariage; ce consentement ne peut être suppléé par aucune puissance humaine » (Can. 1057 - § 1).

« Dans l'Église catholique latine, c'est le consentement, c'est-à-dire l'acte de volonté par lequel un homme et une femme se donnent et se reçoivent mutuellement par une alliance irrévocable, qui fait le mariage. » (P. Jacques VERNAY et Bénédicte DRAILLARD, *l'ABC des nullités de mariages catholiques*, éd. Nouvelle Cité 2011 p.38) C'est pour cela que, « dans le sacrement de mariage, les ministres sont l'homme et la femme qui se marient », rappelle François dans *Amoris laetitia* au n°75.

L'ABC poursuit : « Ce consentement doit être libre et exempt de défauts, de vices ». (ABC p.38) C'est précisément le point que l'Officialité est chargée d'examiner. Or, en 2005, « en France sur 615 nullités de mariages accordées, 608 l'ont été pour vices du consentement, soit 98,8% » (ABC p.64)

« Les vices du consentement sont répartis en cinq groupes : les incapacités, l'ignorance de la nature du mariage, l'erreur-dol-simulation et exclusions, le mariage conditionnel et enfin la violence ou la crainte » (ABC p.64 ; cf. CIC 1095 à 1107)

Dans cette première partie, nous étudierons les vices de consentement pour incapacité, et dans la deuxième, l'erreur, la simulation et les exclusions. Les autres cas sont rares.

Les incapacités sont la cause première des nullités de mariage dans le monde. Le canon 1095 est cité dans à peu près 70% des cas. (Cf. ABC p. 65 à 99)

« Can. 1095 - *Sont incapables de contracter mariage les personnes:*
§1 *qui n'ont pas l'usage suffisant de la raison;*
§2 *qui souffrent d'un grave défaut de discernement concernant les droits et les devoirs essentiels du mariage à donner et à recevoir mutuellement;*
§3 *qui pour des causes de nature psychique ne peuvent assumer les obligations essentielles du mariage* ».

Nous allons reprendre chacun de ces trois paragraphes pour en expliciter le sens, l'illustrer par des exemples, et dégager les points de vigilance nécessaires au moment de la préparation des fiancés au mariage. Pour le premier ce sera rapide, car ces cas sont très rares.

1 - « **Can. 1095 § 1 - Sont incapables de contracter mariage les personnes qui n'ont pas l'usage suffisant de la raison.** »

L'ABC explique : « Le consentement matrimonial est un acte de la volonté (...), mais cet acte de volonté suppose au préalable un acte de la raison, de l'intelligence. On ne peut pas vouloir ce qu'on ne connaît pas, ou ce que l'on ne connaît que de façon gravement déformée, même si, lorsqu'on se marie, on est loin de savoir véritablement à quoi on s'engage. (...)

« Ainsi sont incapables de mariage non seulement les enfants (cela va de soi), mais les adultes qui ne sont pas parvenus à l'usage de la raison, ou dont l'état mental est gravement altéré, ou ceux qui, l'ayant atteint, l'ont perdu par suite d'une maladie mentale ou d'un accident ayant provoqué un traumatisme crânien. Ou bien encore si la personne souffre de perturbations psychiques qui empêchent d'être maître de soi et maître de ses facultés intellectuelles (toxicomanie, ébriété, somnambulisme, hypnose gravissime...). Autrement dit, pour se marier, il faut être en mesure de poser un acte responsable » (ABC p. 67-68).

L'ABC cite l'exemple d'une personne schizophrène qui s'était mariée alors qu'elle était dans une période de rémission incomplète, mais dont les troubles sont réapparus rapidement ; et l'exemple d'une personne alcoolique chronique qui, le jour même des noces, a fait une crise convulsive due à sa maladie (ABC p.69).

Ces cas sont rares, mais c'est pour les déceler que l'Officialité interroge des époux sur leurs antécédents psychiatriques et sur les problèmes d'addiction dont ils pouvaient être affectés au moment des fiançailles.

Il est bon que ceux qui préparent les fiancés au mariage abordent aussi ce sujet avec eux s'ils pensent qu'un tel problème se pose. À Vannes des problèmes graves d'alcoolisme et de drogue ont été cause de l'échec de certains couples et ont entraîné la reconnaissance de nullité de ces mariages.

On peut s'étonner que de tels mariages aient lieu. Mais rappelons-nous que certaines personnes, de par leur éducation, ou par répétition/tradition familiale, s'oublient complètement elles-mêmes, et sont prêtes à épouser quelqu'un de malade ou de handicapé pour jouer auprès de lui le rôle de sauveur.

En outre, une éducation chrétienne très altruiste, incite aussi certains à une générosité qui n'est pas forcément toujours bien discernée. Ce qui nous amène au point suivant.

2 - « Can. 1095 § 2 - Sont incapables de contracter mariage les personnes qui souffrent d'un grave défaut de discernement concernant les droits et les devoirs essentiels du mariage à donner et à recevoir mutuellement; »

2.1 – Le défaut de discernement

Le mot « **discernement** » (en latin : discretio iudicii) est à prendre ici au sens fort de **maturité de jugement**. « Lorsque les conjoints se marient, ils doivent non seulement savoir et percevoir ce qu'est le mariage et y entrer consciemment et librement, mais ils doivent aussi être en mesure d'accomplir ce qui regarde essentiellement le mariage. C'est donc non pas un problème de quotient intellectuel ni de niveau culturel, mais de maturité personnelle. » (ABC p.70)

Les époux doivent entrer dans le mariage « consciemment et **librement** ». Voici deux exemples qui trahissent un défaut de liberté interne évident, « polluant » le discernement.

- Un jeune homme écrasé par sa mère se maria, mais celle-ci s'imposa et régissait tout dans la vie du couple. Ce garçon a été incapable d'instaurer avec son épouse une relation de type conjugal, car c'est à sa mère qu'il est resté lié en réalité. (Cf. ABC p.74)

- Une jeune fille droguée dès 14 ans se maria plus tard, mais continua à se droguer après, ce qui altérait gravement sa liberté et son discernement. (Cf. ABC p.75)

« Le discernement peut donc être perturbé soit par un grave défaut de la raison (sans aller jusqu'aux cas extrêmes décrits au point 1), soit par une grave altération de la volonté. (...) Parfois c'est la raison qui paraît le plus touchée (cas de psychose ou de névrose), parfois c'est la volonté (contrainte pesant sur la liberté). (...) »

« La gravité du défaut de discernement est évaluée à l'aide de critères objectifs, les droits et devoirs essentiels du mariage à donner et recevoir mutuellement. » (ABC p. 70-71)

Le mariage est une alliance « par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une **communauté** de toute la vie, ordonné par son caractère naturel au bien des conjoints » (c. 1055 §1). Certains se montrent incapables d'entrer dans cette alliance.

Par exemple, Un polytechnicien se maria mais continua à vivre sans rien changer à ses habitudes de célibataire (cf. ABC p.75). Cet homme n'avait pas intégré que le mariage implique don de soi et acceptation de l'autre.

D'autres semblent rechercher non pas **le bien de leur conjoint**, mais plutôt son malheur. En voici quelques exemples :

- Un ponte en médecine faisait passer à tort sa femme pour folle (cf. ABC p.72)
- Des maris battent leur femme ou abusent d'elle sexuellement (on peut parler de viol) (p. 73).
- Un notable estimé de tous faisait régner la terreur chez lui, (et viola sa petite-fille) (p.73).

Ces trois exemples traduisent une attitude du mari opposée à la communauté de vie et d'amour ordonnée au bien des conjoints, que le concile Vatican II a opportunément mise en valeur, comme le rappelle François dans *Amoris laetitia* au n°67.

En outre « les propriétés essentielles du mariage sont **l'unité** et l'indissolubilité qui, dans le mariage chrétien, en raison du sacrement, acquièrent une solidité particulière. » (Can. 1056) – Or un jeune mari inconscient prit une maîtresse et, désireux de garder les deux, l'annonça ingénument à sa femme (cf. ABC p.76)! Cet exemple illustre chez lui l'incapacité de comprendre et de vivre l'unité du mariage.

Le mariage est **indissoluble** (cf. Mt 19,1-9)

- Une jeune fille qui avait des relations désastreuses avec son père se maria pour fuir cette situation, mais, incapable de s'ouvrir à la relation avec son mari, quitta celui-ci peu après (cf. ABC p.73-74). Cet exemple montre qu'elle a été incapable de comprendre et de vivre l'engagement dans un mariage indissoluble. On se marie non pas pour fuir une situation, mais pour vivre fidèlement une alliance avec son conjoint, du mieux possible, dans le don de soi et l'acceptation de l'autre.

Outre la raison et la volonté, **l'affectivité** gravement blessée peut aussi entraîner un défaut de discernement. Cela amène à « entrer dans le champ très vaste des psychopathies, psychoses, névroses, manque de liberté interne, immaturités affectives caractérisées, etc. » (ABC p.72)

Cette question est extrêmement complexe, et le discernement est rendu d'autant plus difficile que ces troubles n'apparaissent pas toujours clairement durant les fréquentations. Par exemple un pervers narcissique, durant la période de séduction, se montre charmeur et le plus aimable des hommes (ou femmes !). Son vrai visage se révèle souvent après le mariage, parfois très vite, et la vie commune ne fait que se dégrader au fil des mois et des années. (Sur cette question je renvoie à mon étude : *Personnalités narcissiques et validité du mariage*, 20 pages, qui donne des critères de discernement empruntés à la psychologie et à la Rote romaine ; je peux l'adresser à ceux qui me la demandent : salaun.paul56@orange.fr)

Dans les exemples cités dans ce point il n'est pas question de l'accueil des enfants ; nous aborderons ce sujet dans la 2ème partie.

2.2 – L’immaturité affective doit être grave

« Nous tenons à le rappeler : le défaut de discernement qui entraîne la nullité du mariage doit être **grave** et porter sur les droits et devoirs essentiels du mariage. Les incompatibilités d’humeur entre conjoints, les difficultés inhérentes à toute vie en commun ne sauraient être avancées pour vouloir transformer en mariage nul un échec matrimonial dû à la faiblesse humaine. Le mariage n’est pas réservé à une élite. Jean-Paul II et son successeur Benoît XVI (aujourd’hui on ajouterait François : cf. AL 218) ne cessent de rappeler cette vérité essentielle. » (ABC p.78)

Telle est la tâche délicate de l’Officialité : déterminer si l’échec est dû à des *difficultés* que l’on n’a pas pris les moyens de surmonter, ou à une réelle *incapacité* au moment du choix du mariage. C’est particulièrement difficile pour les situations limites ; c’est pourquoi l’Officialité se donne les moyens d’une enquête sérieuse, et recourt parfois à l’avis des experts.

Dans la deuxième moitié du XXème siècle, la psychologie et la psychiatrie ont « **défini l’immaturité affective** comme une dysharmonie entre développement intellectuel et développement affectif, ou comme défaut de développement des sentiments ou des émotions. (...) Mais ce n’est pas devenu une catégorie nosographique en psychiatrie. C’est un trait descriptif, une façon de désigner les défaillances de l’intersubjectivité, dont le spectre est d’ailleurs large : difficulté aux échanges affectifs, tendances captatives et dépendantes exclusives, d’où inaptitude à établir des relations sociales normales. On peut parler, très généralement, de style immature dans la relation, marqué à la fois par l’impulsivité, l’infantilisme et la toute-puissance narcissique, la demande de protection, le défaut d’accès à la responsabilité. » (Claude JEANTIN, *Immaturité postmoderne et contrefaçons du mariage*, dans *L’année canonique 2016*, tome LVII, p.42-43)

De son côté, confrontée de plus en plus souvent à ce problème d’immaturité, la Rote romaine s’est efforcée de dégager des **critères pour qualifier l’immaturité grave**. Dans ses sentences, on donne communément ces critères d’immaturité pour contracter mariage :

- « a) incapacité de subordonner les passions et les désirs profonds (passiones libidinesque) à la raison et à la volonté, ou de surmonter les conflits à cause de l’anxiété (et d’autres raisons : addictions, carence éducative, aboulie, ajoute une psychologue)
- .b) besoin tel des parents que celui/celle qui se marie cherche non un conjoint mais une mère ou un père, et qu’il ne peut parvenir à l’intégration (accueil de l’autre) et à l’union requise dans la vie conjugale. Bien plus, il ne peut assumer une décision à aucun moment sans l’aide de ses parents.
- c) l’égoïsme de telle façon que, lorsqu’il aime les autres, c’est lui qu’il cherche (à satisfaire) en réalité (seipsum revera quaerat); se souciant seulement de ce qui lui est utile, il ne recherche pas les intérêts de l’autre. Il veut recevoir, non pas donner effectivement.
- d) l’irresponsabilité pour assumer et remplir les devoirs essentiels du mariage. » (Critères cités en latin par Claude JEANTIN, *ibid.* p.45)

Si l’on reprend les exemples de cas jugés nuls évoqués plus haut au point 2, on voit facilement en quoi ils illustrent les critères cités ci-dessus.

- a) pensons aux problèmes d’addiction, d’alcoolisme ou de drogue, comme chez cette jeune fille droguée dès 14 ans, qui n’a pas arrêté durant son mariage, provoquant l’échec de celui-ci.
- b) Pour se marier il faut avoir « quitté » ses parents (cf. Gn 2,24). Ce n’était pas le cas de ce jeune homme, dont la mère s’est imposée au couple, provoquant ainsi le départ de l’épouse.

Mais on peut être lié à ses parents également par la révolte ou la haine, comme cette jeune fille qui s'est mariée pour fuir la tyrannie de son père, puis a quitté son mari.

c) l'égoïsme caractérise l'attitude de ce polytechnicien qui a continué à vivre en célibataire après son mariage ; ou toutes les formes de violence (insultes, coups, viols...), et l'attitude destructrice du pervers narcissique.

d) L'irresponsabilité est évidente dans le cas de cet époux qui voulait vivre en même temps une liaison avec sa maîtresse, avec l'accord de sa femme.

Les problèmes psychologiques graves entraînant un défaut de discernement au moment du mariage, trouvent généralement leur origine dans les mauvaises relations qu'a eues l'enfant avec sa mère et/ou avec son père. C'est pourquoi l'Officialité, durant les auditions, interroge les époux sur leur histoire personnelle, sur ce qui a marqué leur personnalité durant leur enfance, et notamment sur leur santé psychologique.

Ceux qui préparent les fiancés au mariage, s'ils présentent de sérieux problèmes chez l'un ou l'autre des fiancés, voire chez les deux, ont intérêt à faire de même. Il ne s'agit pas de se substituer aux psychologues ! Mais un minimum de notions de psychologie peut permettre de soulever un problème important, et de s'interroger sur la capacité du couple à s'engager dans le mariage.

2.3 - Les graves « blessures » dans les relations familiales et leurs conséquences

Dans *Amoris laetitia*, François écrit : « Tout enfant a le droit de recevoir l'amour d'une mère et d'un père, tous deux nécessaires pour sa maturation intégrale et harmonieuse. » (AL 172) Malheureusement, certains enfants ne reçoivent pas cet amour, et cela peut perturber profondément leur psychisme.

A – Les blessures dans la relation à la mère

Dès sa conception, l'enfant a autant besoin de l'amour de sa mère que de nourriture pour son corps, et, en cas de manque ou de choc, peut en être blessé. Dans les années 80, certains ont commencé à prier pour ceux qui avaient reçu des blessures **dès le sein maternel** pour de multiples raisons. Nelly ASTELLI HIDALGO partage ses découvertes dans un livre : *La guérison des blessures reçues dans le sein maternel* (éd. Saint-Paul 1993)

Les psychologues ont aussi constaté combien les **carences d'amour maternel à la naissance** et dans les premiers mois peuvent perturber le développement de l'enfant. Voici ce qu'écrit le psychanalyste Georges MAUCO :

« Il y a des mères dont l'immaturité affective amène des réactions troublantes. Tout d'abord celles qui n'acceptent pas l'enfant et le rejettent inconsciemment. Puis celles qui se sentent coupables de leur rejet hostile et en éprouvent de l'angoisse. Celles dont l'instabilité affective provoque des sautes d'humeur, oscillant de la gâterie excessive à l'hostilité agressive. Et enfin celles qui restent indifférentes et abandonnent affectivement leur enfant.

« Le docteur SPITZ a fourni des précisions instructives sur les conséquences de ces différents comportements maternels. L'abandon effectif avec séparation prolongée déclenche chez le nourrisson une dépression pouvant aller jusqu'au marasme et à la mort. Par contre la sollicitude anxieuse et exagérée peut provoquer des troubles digestifs. » Il cite alors dans un tableau les effets sur le nourrisson des attitudes troublantes de la mère. (Georges MAUCO, *Psychanalyse et éducation*, éd. Aubier Montaigne 1968 p.59 à 66)

Les blessures d'abandon et de rejet sont les plus profondes et les plus fortes chez l'enfant. Elles créent chez lui un besoin affectif abyssal, qui l'établira dans une quête d'amour que personne ne pourra combler complètement.

Lorsque ceux qui portent de telles blessures arrivent en âge de se marier, inconsciemment ils attendent que leur conjoint vienne combler leur énorme besoin affectif en remplaçant en quelque sorte la mère défaillante. Cette demande d'affection massive adressée à un conjoint qui, lui-même, est prêt à y répondre en fonction de ses propres blessures, entraînera la formation d'un couple fusionnel. Pour lutter contre les angoisses dépressives liées au sentiment d'abandon, les époux chercheront en quelque sorte à se fondre l'un dans l'autre, à tout faire ensemble, à gommer les différences, à éviter toute faille. Telle n'est pas la définition de la communauté de vie et d'amour ordonnée au bien des conjoints !

La mère doit accompagner l'enfant **durant toutes les étapes de sa vie**. François met en lumière son rôle indispensable et bénéfique :

« La mère, qui protège l'enfant avec affection et compassion, l'aide à éveiller la confiance, à expérimenter que le monde est un lieu bon qui le reçoit, et cela permet de développer une auto-estime qui favorise la capacité d'intimité et l'empathie. » (AL 175)

« Sans doute, une société sans mères serait une société inhumaine, parce que les mères savent témoigner toujours, même dans les pires moments, de la tendresse, du dévouement, de la force morale. » (AL 174)

Malheureusement, la mère peut avoir des attitudes qui entravent gravement l'épanouissement de l'enfant. Par exemple le **maternalisme**. « Il s'agit, écrit G. MAUCO, de l'amour maternel captatif où l'enfant risque d'être étouffé par cette relation possessive. (...) Le propre de l'amour captatif est d'aimer possessivement, et donc égoïstement. La mère veut inconsciemment soumettre l'enfant à ses sentiments, le plier à ses exigences ou à ses vues. Elle entend recevoir de l'enfant des preuves d'amour, d'obéissance, de soumission, de tendresse. Elle l'aime pour les satisfactions qu'il peut lui donner, et non pour lui. Elle ne peut admettre l'enfant en tant que personnalité originale, appelée à s'affirmer dans l'autonomie, et par conséquent différente d'elle. (...) L'enfant ainsi investi des désirs maternels ne peut assumer sa propre autonomie sexuée. » (Georges MAUCO, *ibid.* p.66-67)

Si, pendant la petite enfance, le père ne joue pas son rôle de séparateur de l'enfant par rapport à la mère, les conséquences peuvent être dramatiques pour l'enfant : celui-ci, devenu adulte, risque de garder une psychologie d'enfant soumis à sa mère, qui l'empêchera d'accéder à la maturité minimum requise pour entrer dans une relation de couple. Nous en avons vu un exemple plus haut (2-1 p.5).

Une autre attitude néfaste de la mère est celle qui se manifeste par des **scrupules et un autoritarisme abusifs**. « L'enfant, précise G. MAUCO, devient objet de préoccupations constantes. Les mères intellectuelles, chez lesquelles les qualités d'esprit, l'ordre, l'exactitude, la méthode, les soucis d'équilibre alimentaire et d'hygiène prévalent sur la spontanéité, ont tendance à aimer de cette façon inquiète ou autoritaire. Nombre d'enfants anorexiques ont une mère dont l'instinct maternel est ainsi perturbé. L'enfant unique, qui concentre toute la sensibilité maternelle, en est souvent victime. » (Georges MAUCO, *ibid.* p.69)

Dans les cas extrêmes, pour avoir elles-mêmes subi la violence dans leur enfance, certaines mères se montrent **violentes** vis-à-vis de leur enfant : insultes, cris, coups sont hélas parfois le lot de ces pauvres enfants ; ceux-ci auront ainsi bien du mal à connaître l'amour et à le vivre plus tard dans une relation de couple !

B - Les blessures dans la relation au père

Le Pape François a écrit de belles pages sur le rôle du père : « La figure paternelle aide à percevoir les limites de la réalité, et se caractérise plus par l'orientation, par la sortie vers le monde plus vaste et comportant des défis, par l'invitation à l'effort et à la lutte. Un père avec une claire et heureuse identité masculine, qui en retour, dans sa façon de traiter la femme, unit affection et modération, est aussi nécessaire que les soins maternels. » (AL 175)

Il ajoute : « Dieu place le père dans la famille pour que, par les caractéristiques précieuses de sa masculinité, « il soit proche de son épouse, pour tout partager, les joies et les douleurs, les fatigues et les espérances. Et qu'il soit proche de ses enfants dans leur croissance : lorsqu'ils jouent et lorsqu'ils s'appliquent, lorsqu'ils sont insouciantes et lorsqu'ils sont angoissés, lorsqu'ils s'expriment et lorsqu'ils sont taciturnes, lorsqu'ils osent et lorsqu'ils ont peur, lorsqu'ils commettent un faux pas et lorsqu'ils retrouvent leur chemin ; un père présent, toujours. » (AL 177)

Mais le Saint-Père est obligé de constater qu'à l'heure actuelle beaucoup de pères ne remplissent pas leur rôle auprès de leurs enfants. « On dit que notre société est une "société sans pères". Dans la culture occidentale, la figure du père serait symboliquement absente, écartée, aurait disparu. Même la virilité semblerait remise en question. (...) » (AL 176)

Le père absent

Le père peut être physiquement absent, parce qu'il est décédé ; il l'est beaucoup plus fréquemment aujourd'hui, parce qu'il est divorcé. Or, dans ce cas, beaucoup de pères abandonnent totalement leur enfant, qui vit alors dans une famille monoparentale, ou avec le nouveau compagnon ou mari de sa mère. En 2004, un quart des enfants de divorcés ne voyaient plus du tout leur père, devenus « des orphelins dont le père est vivant » (AL 51).

Par exemple un garçon a vécu 4 ans avec son père putatif. Après le divorce de ses parents, il a connu plusieurs compagnons ou maris de sa mère, et à 17 ans il a appris qu'il avait été conçu dans une relation extraconjugale. Il n'est pas surprenant que, marié, il n'ait pas pu remplir son rôle d'époux ni surtout de père ! Après le divorce, sa femme a demandé une reconnaissance de nullité de leur mariage.

Mais lorsqu'il est présent à la maison, souvent le père ne s'occupe pas de ses enfants. François le déplore : « Le problème de nos jours ne semble plus tant être la présence envahissante des pères que leur absence, leur disparition. Les pères sont parfois si concentrés sur eux-mêmes et sur leur propre travail et parfois sur leur propre réalisation individuelle qu'ils en oublient même la famille. Et ils laissent les enfants et les jeunes seuls ». [Catéchèse du 28 janvier 2015.] La présence paternelle, et par conséquent son autorité, est affectée aussi par le temps toujours plus important qu'on consacre aux moyens de communication et à la technologie du divertissement. » (AL 176)

Mais il faut noter aussi que dans certaines familles, lorsque la mère est maternaliste ou très autoritaire, le père ne peut pas jouer son rôle, ce qui est très mauvais pour la formation de l'enfant. Celui-ci risque, plus tard, de reproduire le même schéma dans son couple et sa famille.

Le rôle du père est essentiel dans la structuration de l'enfant. Lorsque celui-ci est petit, le père soutient la mère dans son rôle maternel. Durant la période œdipienne, il aide l'enfant à se séparer de la mère et à assumer son identité masculine ou féminine. C'est à lui aussi, principalement, que Dieu a confié l'autorité dans la famille et la responsabilité de transmettre

la loi à ses enfants. À certaines époques, le père est tombé dans certains excès que la société a rejetés. François le reconnaît :

« Il s'est produit une confusion compréhensible, car « dans un premier temps, cela a été perçu comme une libération : libération du père autoritaire, du père comme représentant de la loi qui s'impose de l'extérieur, du père comme censeur du bonheur de ses enfants et obstacle à l'émancipation et à l'autonomie des jeunes. Parfois, dans certains foyers régnait autrefois l'autoritarisme, dans certains cas même l'abus ».[Catéchèse du 28 janvier 2015] Mais comme c'est souvent le cas, on est passé d'un extrême à l'autre. (...)

« En outre, aujourd'hui, l'autorité est objet de soupçon et les adultes sont cruellement remis en cause. Ils abandonnent eux-mêmes les certitudes et pour cela ne donnent pas d'orientations sûres et bien fondées à leurs enfants. Il n'est pas sain que les rôles soient permutés entre parents et enfants, ce qui porte préjudice au processus normal de maturation que les enfants ont besoin de suivre, et leur refuse un amour capable de les orienter qui les aide à mûrir.[Cf. *Relatio finalis* 2015, n. 28] » (AL 176)

Les conséquences négatives de l'absence des pères sont importantes : fragilité psychologique, troubles physiques parfois (somatisation), comportement social perturbé, troubles de l'identité sexuelle, pouvant aller dans les cas extrêmes jusqu'à l'homosexualité. (Cf. mon livre, *Comment réussir sa paternité*, EdB 2012 p. 172 à 174)

Le père tyrannique et violent

Bien que la tendance actuelle de beaucoup de pères soit au laxisme ou à la démission, il y a encore des pères tyranniques et violents.

Cette violence peut être verbale : insultes, jugements dépréciatifs (« bon à rien » ; « tu n'arriveras jamais à rien dans la vie », etc.), malédictions (« Il aurait mieux valu que tu ne sois pas là ! »), etc.

Cette violence est parfois aussi physique : gifles, coups de pied, martinet... Cette violence est souvent accrue lorsque le père est sous l'emprise de l'alcool. Et elle peut dans certains cas atteindre une dimension sadique : Tim GUÉNARD l'a expérimenté, et les faits divers des journaux nous en rapportent tous les jours de tragiques témoignages. (Cf. *ibid.* p. 221 à 226)

Cette violence est très destructrice pour le psychisme de l'enfant, et celui-ci risque plus tard d'être incapable de vivre avec sa femme et leurs enfants une véritable communauté de vie et d'amour.

Nous avons rencontré plus haut cet exemple : Une jeune fille qui avait des relations désastreuses avec son père se maria pour fuir cette situation, mais, incapable de s'ouvrir à la relation avec son mari, quitta celui-ci après quelques mois.

J'ai connu un jeune homme divorcé victime de la tyrannie paternelle : il n'avait pu choisir ni son métier, ni sa femme, et, après l'échec de son couple, souffrait de dépression.

Il est bien connu que, malheureusement, ceux qui ont été victimes de violence paternelle ont tendance à reproduire ce scénario vis-à-vis de leur épouse et de leurs enfants. Lorsque deux fiancés envisagent le mariage, il est très important de mettre ce problème en lumière et de lui chercher une solution avant de s'engager imprudemment dans le mariage. D'autant plus que la violence est souvent le symptôme d'un trouble de la personnalité plus ou moins grave.

Le père incestueux

On ne peut plus ignorer ce problème aujourd'hui : tant de victimes d'inceste et de pédophilie ont dénoncé ces crimes et exprimé leur indicible souffrance. Cela existait aussi avant, mais le sujet était tabou. Et nous savons que de nos jours beaucoup n'osent pas encore s'exprimer : ce sont des millions d'enfants qui sont victimes d'inceste aujourd'hui, en France et dans le monde.

Le père incestueux – qui peut avoir par ailleurs un comportement social apparemment irréprochable – est un être profondément immature. Confronté enfant à des parents eux-mêmes perturbés, ou marqué par leur absence, il n'a pu intégrer une sexualité adulte et passer au stade génital oblatif. Peut-être a-t-il été lui-même victime d'inceste ou de pédophilie durant son enfance. Dans certains cas sa sexualité est même perverse.

Quoi qu'il en soit, l'inceste provoque chez la victime un traumatisme énorme. Élodie TIBO, qui en a été victime, l'affirme : « Qu'elle ait eu à subir des attouchements, ou que l'acte sexuel ait été consommé sur une longue période, les dégâts sur la victime sont toujours très importants. (...) Au sentiment d'une transgression chez l'agresseur répond un sentiment d'horreur et de dégoût chez la victime. (...) Un des principaux rôles du père est d'être celui qui protège l'enfant. Lorsqu'en un instant la victime de l'inceste réalise qu'il est devenu pour elle le principal danger, cela est tellement inconcevable qu'elle s'en trouve brisée intérieurement et durablement. » (Élodie TIBO, *L'inceste*, Guide totus, Sarment éd. du Jubilé, 2005, p. 17,23,24. Victime d'inceste, cette femme a réussi à surmonter son épreuve grâce à sa foi et à une aide psychologique. Elle en témoigne dans *De l'inceste au bonheur*, éd. du Jubilé 2005.)

Élodie TIBO évoque les conséquences de ce traumatisme pour la victime : difficultés psychologiques ; destruction de l'image paternelle, qui entraîne des perturbations dans la croissance ; dérèglement de la vie sexuelle et grande culpabilité ; désespoir et négation de soi. Lorsque la jeune fille devient adulte, par rapport à la sexualité elle éprouvera soit du dégoût se traduisant par une frigidité ou une impuissance, soit une attirance malsaine pouvant aller jusqu'à la prostitution. Si elle se trouve enceinte, le désir de la mort du père incestueux peut l'inciter à des avortements. Au fond d'elle-même elle est habitée par la culpabilité, l'angoisse, et la haine contre son père, voire contre tous les hommes. (Cf. *ibid.* p. 156 sq.)

Ce qui vient d'être dit laisse penser combien il est important que les victimes d'inceste et de pédophilie vivent un chemin de guérison et de reconstruction avant de s'engager dans le mariage !

C – L'impact sur l'enfant de la mésentente dans le couple parental

Le Pape François affirme : « Tout enfant a le droit de recevoir l'amour d'une mère et d'un père, tous deux nécessaires pour sa maturation intégrale et harmonieuse. (...) Il s'agit non pas seulement de l'amour d'un père et d'une mère séparément, mais aussi de l'amour entre eux, perçu comme source de sa propre existence, comme un nid protecteur et comme fondement de la famille. Autrement, l'enfant semble être réduit à une possession capricieuse. Tous deux, homme et femme, père et mère, sont « les coopérateurs de l'amour du Dieu Créateur et comme ses interprètes ». [GS 50] Ils montrent à leurs enfants le visage maternel et le visage paternel du Seigneur. En outre, ensemble, ils enseignent la valeur de la réciprocité, de la rencontre entre des personnes différentes, où chacun apporte sa propre identité et sait aussi recevoir de l'autre. » (AL 172)

Plus loin François souligne que c'est le témoignage des parents qui prépare le mieux les jeunes au mariage : « En réalité, chaque personne se prépare au mariage dès sa naissance. Tout ce que sa famille lui a apporté devrait lui permettre d'apprendre de sa propre histoire et la former à un engagement total et définitif. Probablement, ceux qui arrivent mieux préparés au mariage sont ceux qui ont appris de leurs propres parents ce qu'est un mariage chrétien, où tous les deux se sont choisis sans conditions, et continuent de renouveler cette décision. » (AL 208)

À l'inverse, nous voyons tellement, dans notre société, des couples où l'on ne s'entend pas, où l'on se dispute trop, où l'on se violence, où l'on finit par se séparer et divorcer. Cela traumatise les enfants, perturbe leur développement psychologique, et leur donne une piètre idée de l'amour et du mariage. Nous verrons dans la deuxième partie tous les problèmes qui en résultent par rapport à l'engagement dans le mariage.

François constate : « La toxicomanie a aussi été mentionnée comme une des plaies de notre époque, qui fait souffrir de nombreuses familles et finit souvent par les détruire. Il en est de même en ce qui concerne l'alcoolisme, le jeu et d'autres **addictions**. [...]. Une famille en péril « perd la capacité de réaction pour aider ses membres (...). Nous notons les graves conséquences de cette rupture dans les familles brisées, les enfants déracinés, les personnes âgées abandonnées, les enfants orphelins alors que leurs parents sont vivants, les adolescents et les jeunes désorientés et sans protection ».[Conférence des Évêques d'Argentine, *Navega mar adentro* (31 mai 2003), n. 42.]

« Comme l'ont indiqué les Évêques du Mexique, il y a de tristes situations de **violence** familiale qui constituent le terreau de nouvelles formes d'agressivité sociale, parce que « les relations familiales aussi expliquent la prédisposition d'une personne violente. Les familles qui influent sur celle-ci sont celles dans lesquelles la communication est déficiente ; celles où les attitudes défensives prédominent, où leurs membres ne se soutiennent pas entre eux ; celles où il n'y a pas d'activités familiales qui favorisent la participation, celles où les relations entre les parents deviennent souvent conflictuelles et violentes, et celles où les relations parents-enfants se caractérisent par des attitudes hostiles. La violence intrafamiliale est une école de ressentiment et de haine dans les relations humaines de base ». [Conférence Épiscopale du Mexique, *Que en Cristo Nuestra Paz México tenga vida digna* (15 février 2009), n. 67.] (AL 51)

« Je souligne la violence honteuse qui parfois s'exerce sur les femmes, les abus dans le cercle familial et diverses formes d'esclavage, qui constituent non pas une démonstration de force masculine, mais une lâche dégradation. La violence verbale, physique et sexuelle qui s'exerce sur les femmes dans certaines familles contredit la nature même de l'union conjugale. » (AL 54)

2.4 – Conséquences de ces blessures sur le discernement des fiancés

A – Les fiancés peuvent être très blessés et immatures

Plus les blessures ont été précoces et graves, et plus ces personnes en sont marquées : elles se sont construites en réaction aux traumatismes reçus, et leur évolution n'a pu être harmonieuse. Les psychologues sont seuls à pouvoir nommer les troubles psychologiques dont elles sont affectées. Comme nous l'avons vu plus haut en 1.2, cela amène à « entrer dans le champ très vaste des psychopathies, psychoses, névroses, manque de liberté interne, immaturités affectives caractérisées, etc. » (ABC p.72)

Toutes ces faiblesses ou maladies psychologiques influent sur le choix d'un(e) fiancé(e). François en est conscient : « Beaucoup finissent leur enfance sans avoir jamais senti qu'ils sont aimés inconditionnellement, et cela affecte leur capacité de faire confiance et de se donner. Une relation mal vécue avec ses propres parents, qui n'a jamais été guérie, réapparaît et nuit à la vie conjugale. » (AL 240)

Le Pape précise : « Parfois, on aime d'un amour égocentrique propre à l'enfant, figé à une étape où la réalité est déformée et où on se laisse aller au caprice selon lequel tout tourne autour de soi. C'est un amour insatiable, qui crie et pleure lorsqu'il n'a pas ce qu'il désire. D'autres fois, on aime d'un amour figé dans l'adolescence, caractérisé par la confrontation, la critique acerbe, l'habitude de culpabiliser les autres, la logique du sentiment et de la fantaisie, où les autres doivent remplir ses propres vides ou satisfaire ses caprices. » (AL 239)

Une personne qui a manqué d'amour maternel attendra de son conjoint qu'il lui apporte l'amour dont il a manqué. Ainsi ce garçon, très attaché à sa mère, qui a perdu celle-ci à douze ans. Ado il a commencé à se consoler en buvant. Il a épousé une fille au caractère plus fort, maternel, mais s'est enfoncé dans l'alcoolisme, provoquant le naufrage de son couple.

Une jeune femme a été traumatisée dans les premiers mois de sa vie par une crise familiale très grave à la suite de laquelle ses parents ont déménagé précipitamment, et sa mère est restée paralysée plusieurs mois. Elle a développé une personnalité paranoïaque et perfectionniste. Son mari l'a supportée quelques années, puis il est allé « voir ailleurs ».

Une jeune fille écrasée par sa mère et manquant de personnalité, devient souvent la proie d'un pervers narcissique, nous en avons rencontré plusieurs exemples.

Une jeune fille, qui, à un an, avait été mise en garde chez sa grand-mère, avait une énorme blessure de rejet et s'est construite de façon très affirmée. Elle a épousé un garçon gentil mais faible, qui était en réalité homosexuel, et qui est parti vivre avec un autre homme.

Une autre jeune fille, qui était en conflit ouvert avec son père, a épousé un garçon gentil mais immature, auquel, par la suite, elle a reproché d'être mou et de ne pas remplir son rôle de père, avant de le quitter après quelques années.

Une jeune fille qui n'a pas connu son père a épousé un homme plus âgé dont elle attendait l'affection, mais elle n'a pu accepter sa personnalité masculine, ce qui a empêché la communion dans le couple, et cela a fini par un divorce.

Un jeune homme, traumatisé par la violence de son père vis-à-vis de sa mère, a fui dans son métier de soldat, cherchant toujours à y progresser, mais ne s'est pas soucié de la jeune femme avec laquelle il s'était mis en ménage, et a fini par l'écarter.

Une jeune fille choyée par ses parents était très exigeante et capricieuse. Elle a épousé un gentil garçon, mais celui-ci ne supportait pas sa tyrannie et ils se sont quittés au bout de 3 mois.

Tous ces cas sont authentiques ; ils ont abouti à un divorce et la plupart à une reconnaissance de nullité du mariage. Ils montrent combien les défaillances des parents ont des répercussions profondes sur la personnalité de leurs enfants, et entraînent secondairement l'échec des couples dans lesquels ceux-ci se sont engagés.

Pouvait-on le prévoir et l'empêcher ?

B – Comment discerner ?

Ni ceux qui préparent les fiancés au mariage, ni les juges de l'Officialité n'ont à se substituer aux psychologues. Mais le concours de ceux-ci est précieux pour les aider à comprendre les personnes qui souffrent de telles blessures, et pour les aider à discerner si deux fiancés, en fonction de leurs blessures, peuvent s'engager raisonnablement dans le mariage.

Le discernement est d'autant plus difficile que certaines pathologies ne se manifestent pas d'emblée, voire se dissimulent au début. Par exemple un pervers narcissique, dans la phase de séduction, se montre généreux en cadeaux, en compliments, en attentions diverses ; mais lorsqu'il a épousé sa proie, son comportement change et son vrai visage se manifeste. Malheureusement il est très difficile de déceler le piège pendant les fiançailles, à moins d'être très perspicace, et d'avoir affaire à un pervers qui présente la majorité des caractéristiques de ce type de personnalité.

Attardons-nous sur ce cas. Mon document : *Personnalités narcissiques et validité du mariage*, montre comment on peut discerner, si on pense être en présence d'une personnalité narcissique.

On entend parfois dire que tout le monde a un côté narcissique (au sens de centré excessivement sur soi). C'est un peu vrai ; d'autant plus que, au début de l'adolescence, nous passons tous par une phase narcissique, et que notre société encourage le narcissisme.

Mais pour affirmer que quelqu'un est un manipulateur, ou pervers narcissique, il faut s'appuyer sur des éléments probants. On peut alors reprendre les trente critères d'Isabelle NAZARE-AGA, thérapeute cognitivo-comportementaliste, qui en a dressé la liste dans ses livres (*Les manipulateurs sont parmi nous ; les manipulateurs et l'amour, éd. de l'Homme* ; cette liste se trouve dans mon document, ou sur internet) : plus les critères sont nombreux dans le comportement d'une personne, plus on peut penser que celle-ci a un fonctionnement pervers narcissique, et plus le danger est grand pour la personne qui envisage de se marier avec elle.

Pour les troubles de la personnalité, comme ceux exposés dans le DSM IV de l'Association américaine de psychiatrie, on peut s'appuyer sur l'avis d'un psychologue. (C'est ainsi que les tribunaux ecclésiastiques ont parfois recours à des experts.) Ce travail de discernement est difficile mais nécessaire. En effet, en cas de trouble de la personnalité, le couple va au devant de graves difficultés, et sans doute à l'échec, c'est pourquoi il est important de vérifier l'existence d'un tel trouble.

3 – Can. 1095 § 3 - *Sont incapables de contracter mariage les personnes qui pour des causes de nature psychique ne peuvent assumer les obligations essentielles du mariage* ».

Dans cette forme d'incapacité, précise l'*ABC des nullités*, « l'attention n'est plus dirigée, ou du moins elle ne l'est pas exclusivement, sur la capacité de quelqu'un à donner son consentement matrimonial, mais **sur sa capacité à assumer l'objet du consentement**. La personne a une impossibilité psychologique à assumer les obligations essentielles du mariage, et à s'y engager vraiment de façon responsable.

« Droits et devoirs essentiels du mariage », « obligations essentielles du mariage » : il faut ici garder en mémoire que le mariage est une alliance « par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants » (Can. 1055 - § 1). Il faut également savoir que les propriétés essentielles du mariage sont l'unité (*un* homme et *une* femme) et l'indissolubilité (le mariage n'est pas à la merci de la seule volonté des époux (can. 1056). (...)

« L'objet du consentement n'est pas seulement l'union charnelle, en vue de la procréation d'enfants. **C'est également la communauté de toute la vie.**

« Il ne suffit pas de constater que tel ou tel conjoint n'a pas assumé les obligations essentielles du mariage, par exemple que le mari a de nombreuses aventures extraconjugales. Il faut établir qu'il n'était pas capable d'accomplir telle obligation du mariage, par exemple la fidélité précisément, et ce pour des raisons d'ordre psychique. Là encore ces raisons ne seront pas confondues avec de simples déficiences de caractère. (...) » (ABC p. 79,80,81)

Nous en avons rencontré un exemple. Un jeune homme né dans les îles avait un père volage (nous pressentons ici l'influence du modèle paternel et de la culture de cette région). Ce jeune homme vivait avec une jeune femme, et a commencé à en courtiser une autre. Celle-ci s'est crue aimée, et a accepté de l'épouser. Mais un an après, elle s'est rendu compte que son mari commençait à en courtiser une autre en cachant à celle-ci qu'il était marié ! L'épouse a obtenu le divorce, et ce mariage a ensuite été déclaré nul.

« On admet que la vie commune est seule en mesure de révéler pleinement une anomalie de la personnalité, qui existait auparavant, et qui est incompatible avec la vie matrimoniale. Les anomalies en question sont de deux types : les anomalies sexuelles et les anomalies psychologiques. (...) » (ABC p. 81)

« Dans la première catégorie, relevons celle qui est le plus fréquemment rencontrée : **l'homosexualité** d'un des deux époux. Un homosexuel peut bien savoir ce qu'est le mariage et le vouloir (certains croient – à tort – y trouver une guérison), mais, malgré sa bonne volonté, si sa tendance homosexuelle est prédominante, il ne pourra pas assumer un état de vie comme le mariage qui, par sa nature, est hétérosexuel. (...) » (ABC p. 81) Nous en avons évoqué un cas p.15.

Dans son premier livre, le P. Jacques VERNAY donnait cet exemple : « Roger a des tendances homosexuelles depuis son enfance, et il a une « aventure » avec un garçon au moment de son adolescence. Très fortement culpabilisé, il veut se prouver à lui-même qu'il est « comme les autres » et il se met à fréquenter des jeunes filles, avec lesquelles il aura parfois des relations sexuelles.

« Un jour il rencontre Stéphanie qu'il épousera, après avoir vécu quelque temps avec elle. La vie commune ne durera que trois mois : avant de se marier, et sans que sa fiancée le sache, Roger est revenu à ses habitudes homosexuelles. C'est pour rejoindre un de ses nouveaux « amis » qu'il quitte son foyer, et ce sans espoir de retour.

« Bien que capable de s'unir à une femme, Roger est en fait un véritable homosexuel et son mariage a été déclaré nul. En effet la sexualité n'est pas une simple affaire charnelle, comme le remarquait Jean-Paul II dans son exhortation apostolique sur la famille :

« la sexualité, par laquelle l'homme et la femme se donnent l'un à l'autre par les actes propres et exclusifs des époux, n'est pas quelque chose de purement biologique, mais concerne la personne humaine dans ce qu'elle a de plus intime. Elle ne se réalise de façon véritablement humaine que si elle est partie intégrante de l'amour dans lequel l'homme et la femme s'engagent entièrement l'un vis-à-vis de l'autre jusqu'à la mort. La donation physique totale serait un mensonge si elle n'était pas le signe et le fruit d'une donation personnelle totale, dans laquelle toute la personne, jusqu'en sa dimension temporelle, est présente. » (*Familiaris consortio* 11) » (P. Jacques VERNAY, *L'Église catholique casse-t-elle les mariages ?* Éd. Fleurus/Tardy 1990, p.18)

« Les anomalies psychologiques, elles, peuvent être de plusieurs sortes. Particulièrement typique est la constitution **paranoïaque** d'un sujet, caractérisée par les signes suivants : « la surestimation pathologique du moi, orgueil ou vanité parfois voilée d'une feinte modestie et qui peut aller de la simple suffisance aux plus extravagantes idées mégalomaniaques... ; la méfiance, préface aux idées de persécution, génératrice d'inquiétude et de soupçons, se traduisant souvent par une susceptibilité ombrageuse et entraînant fréquemment la tendance à l'isolement... ; la fausseté du jugement... (déprimé ou excité, égocentriste ou altruiste, le paranoïaque justifie toutes ses opinions, quitte à se mouvoir dans le paradoxe jusqu'à l'absurde)... ; l'inadaptabilité sociale, résultat apparent des tendances précédentes, mais plus probablement trouble primitif, qui peut se définir comme l'incapacité à se soumettre à une discipline collective, à un esprit de groupe » (A.POROT, *Manuel alphabétique de psychiatrie clinique et thérapeutique*, P.U.F., 1969, art. Paranoïa). En plus bref, l'organisation paranoïaque de la personnalité est « caractérisée cliniquement par la surestimation de soi-même et le mépris des autres » (J. BERGERET, *Abrégé de psychologie pathologique*, Masson, 1972, p. 171). » (P. Jacques VERNAY, *ibid.* p.18-19)

« On comprendra aisément qu'un paranoïaque - ou un manipulateur pervers narcissique, - à supposer qu'il ne souffre pas d'un grave défaut de discernement, ne puisse assumer cette obligation essentielle du mariage qu'est l'établissement d'une communauté de vie ordonnée au bien des époux, parce qu'il se révèle incapable de nouer avec son partenaire des relations de personne à personne. » (ABC p.83)

Le canon 1095 § 3 est peu souvent cité dans les causes de nullité, et est souvent associé au § 2. À juste titre selon Claude JEANTIN : « La capacité matrimoniale minimale est celle d'accéder au pacte conjugal et à la consommation ; et celui qui est vraiment capable de s'obliger dans l'alliance, en tant que pacte définitif d'oblativité, de gratuité et d'acceptation des aléas de la génération, comme de ce que la vie donne ou fait porter, est de ce fait même capable de le vivre. Si vraiment quelqu'un se trouve « incapable de remplir les obligations du mariage », c'est qu'il n'est, en réalité, jamais entré dans l'alliance par un acte de l'intelligence et de la volonté. Et s'il n'y est jamais entré, c'est soit que, délibérément, il ne l'a pas voulu, soit que son intellect – théorique ou pratique – n'a pas connu cette réalité, et qu'il n'a donc pas pu la vouloir. » (*Ibid.* p.53)

II – Le poids des mentalités actuelles

La première partie a souligné combien les blessures psychologiques profondes peuvent entraîner les difficultés, voire l'échec du mariage. Dans la seconde partie nous allons réfléchir à l'impact des mentalités actuelles sur les jeunes qui envisagent de se marier à l'Église. En effet, ces mentalités ont tellement évolué depuis un demi-siècle que les Papes et Pasteurs s'inquiètent de ce phénomène.

Mgr Ivan Jurkovič, observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations Unies, a déclaré : « Trop souvent nous voyons que la base même anthropologique de la famille, sa constitution fondée sur l'engagement mutuel « libre et complet » (Déclaration universelle des droits de l'homme, Art. 16,2) d'un homme et d'une femme, sa dynamique intergénérationnelle et sa finalité de générer, nourrir et chérir la vie, sont constamment menacées, voire carrément refusées.

« Sans aucune évidence dans la nature ou dans l'histoire, malgré les différences de vie familiale en raison de chaque contexte social, les idéologies nouvelles promeuvent une idée de la famille fondée sur l'hypothèse que la famille ne repose pas sur la raison humaine et l'amour, mais est « comme une forme de simple satisfaction émotionnelle qui peut être construite de n'importe quelle manière ou modifiée à volonté » (Pape François, *Evangelii Gaudium*, n. 66.) » (Zenit 18 juin 2018)

Le 23 janvier 2015, le Pape François faisait déjà part de sa préoccupation à ce sujet aux membres du Tribunal de la Rote : « En cette occasion, je voudrais réfléchir sur le contexte humain et culturel dans lequel se forme l'intention matrimoniale.

« La crise des valeurs dans la société n'est certainement pas un phénomène récent. Le bienheureux Paul VI, il y a déjà quarante ans, précisément en s'adressant à la Rote romaine, stigmatisait les maladies de l'homme moderne « parfois rendu vulnérable par un relativisme systématique, qui le plie aux choix les plus faciles de la situation, de la démagogie, de la mode, de la passion, de l'hédonisme, de l'égoïsme, si bien qu'extérieurement il essaye de brandir la “majesté de la loi”, et intérieurement, presque sans s'en rendre compte, il remplace l'empire de la conscience morale par le caprice de la conscience psychologique » (Allocution du 31 janvier 1974 : AAS 66 [1974], p. 87). En effet, l'abandon d'une perspective de foi débouche inexorablement sur une fausse connaissance du mariage, qui n'est pas privée de conséquences dans la maturation de la volonté nuptiale. »

Claude JEANTIN, dans son article *Immaturité postmoderne et contrefaçons du mariage*, (dans *L'année canonique 2016*, tome LVII, p.42-43,) montre les implications de la crise des valeurs dans notre société sur les mariages actuels, au point que certains d'entre eux ne sont pas valides à cause d'une erreur sur la nature de l'engagement et à cause de l'exclusion de certains biens ou propriétés du mariage.

Dans le premier point, nous évoquerons l'évolution de la société vis-à-vis du mariage et de la famille ; dans le second nous dégagerons les principales caractéristiques des mentalités actuelles vis-à-vis du mariage ; dans le troisième nous aborderons l'incidence sur le mariage de la grave crise de la foi que notre monde occidental traverse ; et dans le quatrième nous verrons les implications de tout cela sur la validité des mariages.

1 – L'évolution de la société vis-à-vis du mariage et de la famille

Jusqu'à la révolution de 1789, la société française était chrétienne : on se mariait à l'Église, on se mariait pour avoir des enfants, et l'on était conscient que c'était pour toute la vie. Ces références étaient claires, même si dans la pratique certains arrivaient à les contourner.

Au dix-huitième siècle, les philosophes dits « des lumières » ont commencé à contester cette vision chrétienne de la famille. Ils ont largement inspiré certains révolutionnaires qui, soutenus par la franc-maçonnerie, ont commencé une révolution des idées qui a abouti au changement culturel et anthropologique actuel. Rejetant le Roi et l'Église, ils ont décidé, dans la déclaration des droits de l'homme de 1789, que c'était l'homme désormais qui choisirait démocratiquement le modèle familial qui convient le mieux à l'humanité.

Certains révolutionnaires refusaient le **mariage** et prônaient l'union libre. Le mariage étant pour eux un carcan attentatoire à la liberté des individus, les francs-maçons ont obtenu, en 1884, que les députés votent une première loi sur le **divorce**. Celle-ci au départ était assez restrictive. Mais le divorce est ainsi progressivement entré dans les mœurs. Et depuis le 11 juillet 1975, où a été votée la loi sur le divorce par consentement mutuel, il s'est banalisé jusqu'à atteindre les 220 000 par an en France. Aujourd'hui on peut même divorcer en passant seulement devant un notaire !

Dans *Amoris laetitia*, François dénonce « l'influence des idéologies qui dévaluent le mariage et la famille » (AL 40). Il déplore le fait que « les crises du mariage sont affrontées souvent de façon expéditive, sans avoir le courage de la patience, de la remise en question, du pardon mutuel, de la réconciliation et même du sacrifice » (AL 41). Et citant les Évêques argentins, il souligne « les graves conséquences de cette rupture dans les familles brisées, les enfants déracinés, les personnes âgées abandonnées, les enfants orphelins alors que leurs parents sont vivants, les adolescents et les jeunes désorientés et sans protection » (AL 51).

La condamnation du divorce par l'Église, fidèle à la Parole de Jésus (cf. Mt 19), reste inchangée (cf. Catéchisme de l'Église catholique 2382 à 2386).

Le courant laïciste issu de la révolution de 1789 se montrait très tolérant vis-à-vis de l'adultère, pourvu que celui-ci fût accepté par les deux protagonistes. Mais il y avait toujours le risque que la femme se retrouve enceinte. C'est pourquoi, suite aux progrès de la médecine, le franc-maçon Neuwirth a proposé en 1967 la loi autorisant l'usage de la **contraception** qui libérait ceux qui s'unissent hors mariage de la « menace » d'une grossesse non désirée.

Comme il y avait toujours des naissances non souhaitées, Simone Veil a proposé en 1975 la loi autorisant l'**avortement**, ce « crime abominable », comme ne cesse de répéter François en reprenant les mots du concile Vatican II (GS 51 § 3 ; la position de l'Église est clairement exprimée dans le CEC aux numéros 2270 sq.). Cette loi mortifère est maintenant revendiquée comme un droit par une majorité des français, et est adoptée dans de plus en plus de pays, comme récemment en Irlande ! Il y a environ 150 000 avortements tous les jours dans le monde !

Cette loi aboutit à un véritable eugénisme, avec l'élimination des embryons atteints de malformation, et à une mentalité antinataliste, qui n'hésite pas à utiliser l'avortement comme moyen de contraception. François dénonce cette mentalité, en citant un extrait de la *relatio finalis* du synode de 2015 :

« Par amour de cette dignité de la conscience, l'Église rejette de toutes ses forces les interventions coercitives de l'État en faveur de la contraception, de la stérilisation ou même de l'avortement ». (AL 42)

La lutte contre la conception chrétienne du mariage et de la famille a franchi une étape supplémentaire sous la présidence de François Hollande, franc-maçon laïciste et anticlérical. En 2013 a été votée la loi Taubira autorisant le « **mariage** » **entre personnes homosexuelles**, malgré l'opposition d'une grande partie des français. À ce propos François écrit dans AL : « Au cours des débats sur la dignité et la mission de la famille, les Pères synodaux ont fait remarquer qu'en ce qui concerne le « projet d'assimiler au mariage les unions entre personnes homosexuelles, il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille ». (AL 251 ; cf. CEC 2357 à 2359)

La loi est passée, et la prochaine étape, toujours préparée dans les Loges, sera l'octroi de la possibilité pour les homosexuelles « mariées » d'avoir recours à la PMA, et de fabriquer ainsi des enfants sans père. Pour le moment on n'envisage pas de légaliser la GPA, mais elle est pratiquée, et on cherche des moyens subtils de contourner la loi.

Tout cela est sous-tendu par l'idéologie absurde du **gender**, que François dénonce dans *Amoris laetitia* :

« Un autre défi apparaît sous diverses formes d'une idéologie, généralement appelée "gender", qui « nie la différence et la réciprocité naturelle entre un homme et une femme. Elle laisse envisager une société sans différence de sexe et sape la base anthropologique de la famille. » (AL 56)

Dans ce paragraphe, le Pape affirme : « la révolution biotechnologique dans le domaine de la procréation humaine a introduit la possibilité de manipuler l'acte d'engendrer, en le rendant indépendant de la relation sexuelle entre un homme et une femme. De la sorte, la vie humaine et la parentalité sont devenues des réalités qu'il est possible de faire ou de défaire, principalement sujettes aux désirs des individus ou des couples, qui ne sont pas nécessairement hétérosexuels ou mariés ». [*Relatio finalis* 2015, 33] Une chose est de comprendre la fragilité humaine ou la complexité de la vie, autre chose est d'accepter des idéologies qui prétendent diviser les deux aspects inséparables de la réalité. Ne tombons pas dans le péché de prétendre nous substituer au Créateur. Nous sommes des créatures, nous ne sommes pas tout-puissants. La création nous précède et doit être reçue comme un don. En même temps, nous sommes appelés à sauvegarder notre humanité, et cela signifie avant tout l'accepter et la respecter comme elle a été créée. » (AL 56)

Dans notre société, il y a une opposition totale et un conflit entre deux anthropologies : la nôtre et celle des laïcistes qui, dans la ligne des philosophes des « lumières », prônent l'autonomie de l'homme par rapport à Dieu et son droit à proposer des lois en contradiction avec les commandements de Dieu (en particulier les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}). Cette deuxième anthropologie est pensée dans les Loges, et les lois qu'elle conçoit y sont préparées. C'est ce qu'a bien montré Serge ABAD-GALLARDO dans son livre *Je servais Lucifer sans le savoir* (Éd. Pierre Téqui, 53150 Saint-Cénére, 2016, 214 p.). Et Emmanuel VICTOR a clairement mis en lumière l'opposition de ces lois aux commandements de Dieu (cf. *La franc-maçonnerie, religion luciférienne, est incompatible avec la religion catholique*, ch. V et VI, site : http://occultismedanger.free.fr/404_franc_maconnerie/404_5_emmanuel_victor_franc_maconnerie.pdf)

Le courant laïciste, qui répand la « lumière » de Lucifer, est relayé abondamment par les médias, en particulier par internet, les films et les séries, et imprègne profondément tout le monde culturel qui abreuve nos jeunes. Un de ses aspects pervers est le fait que la **pornographie** est maintenant accessible à tous dès le collège, comme le montrait une enquête récente :

« Un jeune sur cinq (dont 15 % des 14-17 ans) regarde de la pornographie au moins une fois par semaine, 9 % une fois par jour et 5 % plusieurs fois par jour. "Cela a des conséquences sur le développement des jeunes les plus vulnérables et les moins structurés psychologiquement", avec un "rapport peu adapté à la sexualité" et une "addiction", note le Pr. Reynaud. » (AFP, le vendredi 08 juin 2018)

Mentalité divorciste, antinataliste, relativiste, hédoniste... Telle est la mentalité du monde dans lequel vivent nos jeunes actuellement. On se doute qu'ils en sont profondément imprégnés et marqués. Dans quel état d'esprit sont-ils quand ils demandent à se marier à l'église ? Telle est la question que doivent se poser ceux qui les préparent au mariage.

Question d'autant plus importante que, depuis un demi-siècle, l'influence de l'Église catholique sur toutes les questions de la vie, du mariage et de la famille, a connu un important déclin, si bien que pour un grand nombre de jeunes il n'y a plus de contrevaleurs susceptibles de les aider à comprendre ce qu'est véritablement le mariage chrétien !

2 – Quelques caractéristiques des mentalités actuelles des jeunes

L'anthropologie résultant des « lumières » et de la révolution de 1789 est celle de l'homme pécheur révolté contre Dieu, « **autonome** » au sens étymologique du terme : « qui crée ses propres lois », de l'homme uniquement préoccupé de lui-même et à la recherche de plaisirs mondains. La culture actuelle est complètement marquée par ces « valeurs » opposées à celles de l'Évangile, et connaît, de notre point de vue, « un effondrement moral et humain » (AL 35), une véritable « décadence » (AL 39). C'est pourquoi elle est un défi pour l'Église, comme le montre le Pape François dans le chapitre II *d'Amoris laetitia*, reprenant les analyses poussées des Évêques lors des synodes sur la famille.

Dès le départ le Pape oppose la **liberté** de la société païenne à la vraie liberté : « Au fond, il est facile aujourd'hui de confondre la liberté authentique avec l'idée selon laquelle chacun juge comme bon lui semble ; comme si, au-delà des individus il n'y avait pas de vérité, de valeurs ni de principes qui nous orientent, comme si tout était égal, et que n'importe quoi devait être permis. Dans ce contexte, l'idéal du mariage, avec son engagement d'exclusivité et de stabilité, finit par être laminé par des convenances circonstancielles ou par des caprices de la sensibilité. On craint la solitude, on désire un milieu de protection et de fidélité, mais en même temps grandit la crainte d'être piégé dans une relation qui peut retarder la réalisation des aspirations personnelles. » (AL 34)

2.1 – La peur de l'engagement

Cette « crainte d'être piégé dans une relation » se manifeste par une peur de l'engagement (AL 39). À l'heure actuelle, beaucoup de couples se forment pourrait-on dire naturellement, sans qu'il y ait de réel engagement de l'un par rapport à l'autre. Claude JEANTIN évoque « la critique de « l'homme sans gravité » par certains courants psychanalytiques, qui décrivent très bien comment la formation d'un couple est devenue une décision économique de mise en place d'une jouissance partagée, par deux visées de gratification de l'ego, sous la stimulation marchande générale (cf. Ch. MELMAN, *L'homme sans gravité, jouir à tout prix*, Denoël, Paris, 2002). » (Ibid. p.54)

Cette absence de réel engagement pose un grave problème par rapport au mariage, puisque ce qui fait le mariage, c'est précisément le consentement, c'est-à-dire l'engagement à s'aimer pour toute la vie !

Elle révèle aussi un manque de confiance (en soi ; en l'autre ; en l'avenir) qui se comprend dans le contexte actuel, mais qui sape le mariage à la base. « En effet, la confiance réciproque est la base incontournable de tout pacte ou alliance. » (Benoit XVI, *Discours au Tribunal de la Rote* le 26 janvier 2013)

2.2 – L'égoïsme

L'homme pécheur, coupé de Dieu, est incurvé sur lui-même, se fait dieu lui-même, et manifeste un égoïsme parfois démesuré. Celui-ci se manifeste de plusieurs manières, à commencer par l'**individualisme** ; François écrit : « Il faut également considérer le danger croissant que représente un individualisme exaspéré qui dénature les liens familiaux et qui finit par considérer chaque membre de la famille comme une île, en faisant prévaloir, dans certains cas, l'idée d'un sujet qui se construit selon ses propres désirs élevés au rang d'absolu ». [*Relatio synodi* 2014,5] « Les tensions induites par une culture individualiste exacerbée, culture de la possession et de la jouissance, engendrent au sein des familles des dynamiques de souffrance et d'agressivité ». [*Relatio finalis* 2015, 8] » (AL 33)

L'égoïsme se manifeste aussi par le mauvais **narcissisme**. Ce phénomène est très développé aujourd'hui. Claude JEANTIN renvoie aux « thèses de Christopher LASCH, pour qui la personnalité narcissique est la condition commune de la postmodernité (cf. Christopher LASCH, *La culture du narcissisme*, Flammarion, Paris, 2008) » (Ibid. p.54)

Dans la première partie nous avons évoqué les personnalités narcissiques, et leur difficulté, voire, dans les cas extrêmes, leur incapacité à assumer l'engagement du mariage.

François écrit : « Le narcissisme rend les personnes incapables de regarder au-delà d'elles-mêmes, de leurs désirs et de leurs besoins. Mais celui qui utilise les autres finit tôt ou tard par être utilisé, manipulé et abandonné avec la même logique. » (AL 39)

Chez un égoïste, l'**affectivité** est vécue non pas avec la volonté de faire plaisir à l'autre, mais dans une recherche de satisfaction égoïste. François rappelle : « Les Pères synodaux ont fait allusion aux actuelles « tendances culturelles qui semblent imposer une affectivité sans limites [...] une affectivité narcissique, instable et changeante qui n'aide pas toujours les sujets à atteindre une plus grande maturité » (AL 41)

Claude JEANTIN rappelle, à ce sujet, « la dénonciation par Richard SENNET de la saturation de tous les rapports humains par la recherche de gratification et le questionnement affectif « qu'est-ce que je ressens ? » (R. SENNET, *Les tyrannies de l'intimité*, Seuil, Paris, 1979) » (Ibid. p.55)

François affirme qu'une telle hypertrophie de l'affectivité non seulement ne conduit pas à l'amour véritable, mais est opposée à celui-ci : « Croire que nous sommes bons seulement parce que "nous sentons des choses" est une terrible erreur. Il y a des personnes qui se sentent capables d'un grand amour seulement parce qu'elles ont un grand besoin d'affection, mais elles ne savent pas lutter pour le bonheur des autres et vivent enfermées dans leurs propres désirs. Dans ce cas, les sentiments distraient des grandes valeurs et cachent un égoïsme qui ne permet pas d'avoir une vie de famille saine et heureuse. » (AL 145)

Ce point est très important à l'heure actuelle, car l'anthropologie païenne, dont sont imprégnés les jeunes, place **au premier rang l'affectivité**, alors que l'anthropologie chrétienne subordonne celle-ci à l'intelligence et à la volonté.

Des jeunes ont « une conception purement émotionnelle et romantique de l'amour » (AL 40). Or, insiste plus loin le Pape François, « certaines illusions sur un amour idyllique et parfait, privé ainsi de toute stimulation pour grandir, ne font pas de bien. » (AL 135)

Il en résulte une conception faussée du mariage : « Le mariage tend à être vu comme une simple forme de gratification affective qui peut se constituer de n'importe quelle façon et se modifier selon la sensibilité de chacun » (*Evangelii gaudium*, n. 66), poussant les futurs époux à une réserve mentale à propos de la stabilité même de l'union, ou de son exclusivité, qui ferait défaut si la personne aimée ne correspondait plus aux propres attentes de bien-être affectif. » (*Discours de François à la Rote* le 23 janvier 2015)

Beaucoup de jeunes couples restent ensemble tant que leur relation est gratifiante ; mais dès qu'elle ne l'est plus de leur point de vue subjectif et égoïste, ils vont « voir ailleurs ». Ils recherchent, constate Anthony GIDDENS, « une relation pure, où l'on ne persiste que dans la mesure où les deux partenaires estiment qu'elle donne suffisamment de satisfaction à chacun pour que le désir de poursuivre soit mutuel. » (Cité par Cl. JEANTIN, *ibid.* p.55)

Dans notre société, l'égoïsme a entraîné un développement pléthorique de **l'hédonisme**. « Fais-toi plaisir » est une expression que l'on entend beaucoup aujourd'hui ! Cette attitude est particulièrement caractéristique de l'homme pécheur : celui-ci, ayant rejeté Dieu, cherche, à l'instar d'Ève prenant le fruit défendu, à combler son vide spirituel en satisfaisant la triple concupiscence, et notamment la concupiscence de la chair.

Pour François, ceux qui se comportent ainsi font fausse route : « Dans le mariage, il convient de garder la joie de l'amour. Quand la recherche du plaisir est obsessionnelle, elle enferme dans une seule chose et empêche de trouver un autre genre de satisfaction. (...) La joie matrimoniale, qui peut être vécue même dans la douleur, implique d'accepter que le mariage soit un mélange nécessaire de satisfactions et d'efforts, de tensions et de repos, de souffrances et de libérations, de satisfactions et de recherches, d'ennuis et de plaisirs, toujours sur le chemin de l'amitié qui pousse les époux à prendre soin l'un de l'autre : ils « s'aident et se soutiennent mutuellement ». [\[GS 48\]](#) » (AL 126)

L'égoïsme se vit aussi dans **la sexualité**. Les jeunes, protégés par les préservatifs, ont des relations sexuelles de plus en plus précoces et de plus en plus nombreuses. Ce n'est pas ainsi qu'ils se préparent à vivre la sexualité comme un don total à un conjoint choisi pour la vie ! François en est conscient : « Nous ne pouvons pas ignorer que, souvent, la sexualité est dépersonnalisée et qu'elle est également affectée par de nombreuses pathologies, de sorte qu'elle devient toujours davantage occasion et instrument d'affirmation du moi et de satisfaction égoïste des désirs et des instincts ». [\[Jean-Paul II, Lettre enc. *Evangelium vitae*, n. 23\]](#) » (AL 153)

La recherche égoïste de plaisir transforme l'autre en **objet**. Le Pape poursuit : « Dans la société de consommation, le sens esthétique s'appauvrit, et ainsi la joie s'éteint. Tout est fait pour être acheté, possédé ou consommé ; les personnes aussi. La tendresse, en revanche est une manifestation de cet amour qui se libère du désir de possession égoïste. » (AL 127)

Une certaine manière de vivre la sexualité est contraire à ce que l'Église recommande : « Il n'est pas superflu de rappeler que même dans le mariage la sexualité peut devenir une source de souffrance et de manipulation. C'est pourquoi nous devons réaffirmer avec clarté que l'acte conjugal imposé au conjoint sans égard à ses conditions et à ses légitimes désirs n'est pas un véritable acte d'amour et contredit par conséquent une exigence du bon ordre moral dans les rapports entre époux » [\[Paul VI, *Humanae vitae*, n. 13\]](#) Les actes propres à l'union sexuelle des conjoints répondent à la nature de la sexualité voulue par Dieu s'ils sont vécus « d'une manière vraiment humaine ». [\[GS 49\]](#)

La perversion de la sexualité est flagrante avec la **pornographie** dont nous avons parlé au point 1, qui influence les jeunes et qui préoccupe légitimement nos Pasteurs (cf. AL 41).

François conclut ainsi ses réflexions sur les perversions de l'amour qui résultent de l'égoïsme sous toutes ses formes : « Peut-on ignorer ou dissimuler les formes permanentes de domination, d'hégémonie, d'abus, de perversion et de violence sexuelle, qui sont le résultat d'une déviation du sens de la sexualité et qui enterrent la dignité des autres ainsi que l'appel à l'amour sous une obscure recherche de soi-même ? » (AL 153)

Dans *Deus Caritas est*, Benoît XVI a montré combien l'amour humain, marqué par le péché, a besoin d'être purifié pour que l'on vive dans le couple l'agapê qui est foncièrement altruiste (cf. DCE 3 à 6).

François, lui, fait un rappel important aux jeunes qui se préparent au mariage : « Il faut rappeler l'importance des vertus. Parmi elles, la chasteté apparaît comme une condition précieuse pour la croissance authentique de l'amour interpersonnel. » (AL 206)

À ce propos, le CEC a un très beau passage sur le vrai sens et la grandeur de la chasteté (cf. CEC 2337 à 2359).

Quant au Pape François, il explique ce qu'est l'amour véritable dans le chapitre IV d'*Amoris laetitia*, en faisant un magnifique commentaire de l'hymne à la charité de saint Paul en 1 Co 13,4-7.

2.3 – L'infidélité

La peur de l'engagement – voire le refus de l'engagement –, la recherche de satisfactions personnelles en utilisant l'autre à cette fin, le primat de l'affectivité par rapport à la raison, etc., font que les couples sont aujourd'hui fragiles et se séparent facilement. Environ un mariage sur deux se termine plus ou moins vite par une séparation et un divorce.

Pour François, ce phénomène dramatique participe de ce qu'il appelle « la **culture du jetable** » : « Les consultations préalables aux deux derniers Synodes ont mis en lumière divers symptômes de la "culture du provisoire". Je fais référence, par exemple, à la rapidité avec laquelle les personnes passent d'une relation affective à une autre. Elles croient que l'amour, comme dans les réseaux sociaux, peut se connecter et se déconnecter au gré du consommateur, y compris se bloquer rapidement. (...) Ce qui arrive avec les objets et l'environnement se transfère sur les relations affectives : tout est jetable, chacun utilise et jette, paie et détruit, exploite et presse, tant que cela sert. Ensuite adieu ! » (AL 39)

Il le redit plus loin : « À notre époque, on sent le risque que la sexualité aussi soit affectée par l'esprit vénéneux du « utilise et jette ». Le corps de l'autre est fréquemment manipulé comme une chose que l'on garde tant qu'il offre de la satisfaction, et il est déprécié quand il perd son attrait. » (AL 153)

On peut comprendre que des jeunes qui ont peut-être vu leurs parents divorcer et en ont été traumatisés, qui voient tant d'échecs et de divorces autour d'eux, aient peur de s'engager pour la vie avec un autre être peut-être fragile lui aussi. Par contre des jeunes qui veulent construire leur union sur le Roc qu'est le Christ, peuvent s'appuyer sur lui, car *lui est à jamais fidèle* (2 Tim 2,13). François affirme :

« Un amour faible ou défectueux, incapable d'accepter le mariage comme un défi qui exige de lutter, de renaître, de se réinventer et de recommencer de nouveau jusqu'à la mort, ne peut soutenir un haut niveau d'engagement. Il cède devant la culture du provisoire qui empêche un processus de croissance constant. Mais « promettre un amour qui soit pour toujours est possible quand on découvre un dessein plus grand que ses propres projets, qui

nous soutient et nous permet de donner l'avenir tout entier à la personne aimée ». [[Lumen fidei 52](#)] Que cet amour puisse traverser toutes les épreuves et se maintenir fidèle envers et contre tout suppose le don de la grâce qui le fortifie et l'élève. » (AL 124)

Concluons ce point 2 sur les caractéristiques des mentalités des jeunes d'aujourd'hui par rapport au mariage et à la famille. Ils sont terriblement marqués et fragilisés par le profond changement anthropologique de notre société, et leur conception du couple et de la famille est, pour beaucoup d'entre eux, très éloignée de celle de l'Église et de ses conditions pour qu'un mariage soit valide et sacramentel.

Beaucoup ont du mal à donner leur confiance pour toujours ; ils aiment d'une façon bien imparfaite ; et ils ne sont pas si sûrs de rester fidèles jusqu'au bout dans les aléas de l'existence qui ne réserve pas que d'heureuses surprises ! Or la confiance, l'amour et la fidélité sont les trois piliers sur lesquels on peut s'appuyer pour vivre le mariage. Heureux ceux qui suivent Jésus, car ils vont pouvoir appuyer leur confiance sur la vertu de Foi, leur amour sur la vertu de Charité, et leur fidélité sur la vertu d'Espérance. (Cf. sur mon site à l'onglet MARIAGE, la méditation : *Vivre le sacrement de l'Alliance.*)

Inversement, les difficultés sont encore plus grandes lorsque l'un des fiancés a été éduqué dans une culture différente (africaine, musulmane, indienne, etc.) ou est d'une religion différente (musulmane, hindoue, etc.).

Malgré tout François nous invite au dynamisme et à la confiance : « Nous devons trouver les mots, les motivations et les témoins qui nous aident à toucher les fibres les plus profondes des jeunes, là où ils sont le plus capables de générosité, d'engagement, d'amour et même d'héroïsme, pour les inviter à accepter avec enthousiasme et courage le défi du mariage. » (AL 40)

3 – Crise de la foi et non validité du mariage pour erreur doctrinale.

Le mariage sacramentel implique une démarche de foi. Si les jeunes n'ont pas la foi, ou n'ont qu'une foi limitée, peuvent-ils contracter valablement mariage ? La question a préoccupé les derniers Papes, et ils se sont exprimés à ce sujet devant le Tribunal de la Rote.

Par exemple Benoît XVI : « Sur le plan théologique, la relation entre foi et mariage prend une signification encore plus profonde. En effet, le lien sponsal, bien qu'étant une réalité naturelle, entre les baptisés a été élevé par le Christ à la dignité de sacrement (cf. can. 1055 § 1).

« Le pacte indissoluble entre un homme et une femme n'exige pas, afin d'assurer son caractère sacramentel, la foi personnelle des futurs époux ; ce qui est demandé, comme condition minimale nécessaire, est l'intention de faire ce que fait l'Église.

« Mais s'il est important de ne pas confondre le problème de l'intention avec celui de la foi personnelle des contractants, il n'est toutefois pas possible de les séparer totalement. Comme le faisait remarquer la Commission théologique internationale dans un document de 1977, « là donc où l'on ne perçoit aucune trace de la foi comme telle (au sens du terme "croyance", disposition à croire) ni aucun désir de la grâce et du salut, la question se pose de savoir, au plan des faits, si l'intention générale et vraiment sacramentelle dont nous venons de parler, est présente ou non, et si le mariage est valablement contracté ou non » (*La doctrine catholique sur le sacrement du mariage* [1977], 2.3: *Documents 1969-2004*, vol. 13, Bologne 2006, p. 145). (Benoît XVI, *Discours à la Rote romaine*, 26 janvier 2013)

François s'est posé la même question. Il constate :

« Les expériences de foi de ceux qui demandent le mariage chrétien sont très différentes. Certains participent activement à la vie de la paroisse, d'autres s'en approchent pour la première fois; certains ont une vie de prière intense, d'autres sont, au contraire, guidés par un sentiment religieux plus générique; parfois ce sont des personnes éloignées de la foi ou manquant de foi. » (*Discours à la Rote romaine*, 21 janvier 2017)

La faiblesse de la foi, ou son absence, peuvent entraîner une mauvaise compréhension de ce qu'est le mariage chrétien, qui peut aller loin. François dit encore :

« La crise du mariage est souvent, à sa racine, une crise de la connaissance éclairée par la foi, c'est-à-dire par l'adhésion à Dieu et à son dessein d'amour réalisé en Jésus Christ. L'expérience pastorale nous enseigne qu'il y a aujourd'hui un grand nombre de fidèles en situation irrégulière, dont l'histoire a été fortement influencée par la mentalité mondaine diffuse. Il existe en effet une sorte de *mondanité spirituelle* (...) qui conduit à poursuivre le bien-être personnel, au lieu de la gloire du Seigneur. L'un des fruits de cette attitude est « une foi renfermée dans le subjectivisme, où seule compte une expérience déterminée ou une série de raisonnements et de connaissances que l'on considère comme pouvant reconforter et éclairer, mais où le sujet reste en définitive fermé dans l'immanence de sa propre raison ou de ses sentiments » (*Evangelii gaudium* n. 94). Il est évident que, pour celui qui se plie à cette attitude, la foi reste privée de sa valeur d'orientation et de réglementation, laissant le champ libre aux compromis avec leur égoïsme et les pressions de la mentalité courante, devenue dominante à travers les *mass media*. » (François, *Discours à la Rote romaine*, 23 janvier 2015)

Cette situation est préoccupante, car elle peut conduire à invalider des mariages pour un motif différent de ceux abordés dans la première partie de cette étude. François poursuit :

« C'est pourquoi le juge, en évaluant la validité du consentement exprimé, doit tenir compte du contexte de valeurs et de foi — ou de leur carence et absence — dans lequel l'intention s'est formée. En effet, le manque de connaissance des contenus de la foi pourrait conduire à ce que le Code appelle une *erreur déterminant la volonté* (cf. canon n. 1099). Cette éventualité ne doit plus être considérée exceptionnelle comme par le passé, étant donné justement la prédominance fréquente de la pensée mondaine sur le magistère de l'Église. » (Ibid.)

Ce n'est donc pas le manque de foi en lui-même qui pose problème ; c'est le fait que, sous l'influence des mentalités actuelles, de la « mondanité spirituelle », il peut entraîner une erreur sur le mariage chrétien, erreur concernant l'unité ou l'indissolubilité ou bien la dignité sacramentelle du mariage.

Cependant François, dans son discours à la Rote, a rappelé la condition pour que l'erreur invalide le mariage : « Le manque de formation dans la foi, ainsi que l'erreur sur l'unité, l'indissolubilité et la dignité sacramentelle du mariage ne faussent le consensus matrimonial que s'ils déterminent la volonté (cf. CIC, can. 1099). » (22 janvier 2016)

Benoît XVI illustre ceci en prenant l'exemple de la **fidélité**.

Il constate : « La culture contemporaine, marquée par un subjectivisme et un relativisme éthique et religieux accentués, place la personne et la famille face à des défis pressants. En premier lieu, face à la question concernant la capacité même de l'être humain de se lier, et de savoir si un lien qui dure toute la vie est vraiment possible et correspond à la nature de l'homme, ou s'il n'est pas plutôt en opposition avec sa liberté et avec son autoréalisation. (...) »

Il n'échappe à personne que, sur le choix de l'être humain de se lier par un lien qui dure toute la vie, influe la perspective de base de chacun, c'est-à-dire s'il est ancré à un plan purement humain, ou bien s'il est ouvert à la lumière de la foi dans le Seigneur. (...) Le refus de la proposition divine conduit en effet à un déséquilibre profond entre toutes les relations humaines, y compris matrimoniale, et facilite une compréhension erronée de la liberté et de l'autoréalisation qui, unie au refus d'avoir la patience de supporter la douleur, condamne l'homme à s'enfermer dans son égoïsme et son égocentrisme. Au contraire, l'accueil de la foi rend l'homme capable du don de soi, dans lequel ce n'est qu'en s'ouvrant à l'autre, aux autres, aux enfants, à la famille... en se laissant modeler dans la souffrance, qu'il découvre la dimension du fait d'être une personne humaine » (Ibid.)

Benoît XVI en arrive alors au point délicat : quand peut-on parler d'erreur (au sens canonique du terme) lorsque manque la foi ?

« On n'entend pas affirmer que la fidélité, comme les autres propriétés, ne soient pas possibles dans le mariage naturel, contracté entre non baptisés. (...) Mais assurément, la fermeture à Dieu ou le refus de la dimension sacrée de l'union conjugale et de sa valeur dans l'ordre de la grâce rend difficile l'incarnation concrète du modèle très élevé du mariage conçu par l'Église selon le dessein de Dieu, et peut arriver à miner la validité même du pacte si, comme le reconnaît la jurisprudence consolidée de ce Tribunal, elle se traduit par un *refus de principe de l'obligation conjugale de fidélité elle-même*. » (Ibid.)

Quand il y a un **refus de principe de l'obligation de fidélité**, il y a erreur sur ce qu'est véritablement le mariage chrétien, et exclusion d'une de ses propriétés essentielles ; comme ce refus de principe engage la volonté, l'engagement est nul du point de vue canonique.

L'ABC des nullités de mariage précise le sens de l'erreur dont il est question ici, **l'erreur doctrinale**. « On appelle ainsi l'erreur intellectuelle portant sur l'unité ou l'indissolubilité du mariage, ou bien sur sa dignité sacramentelle. Ainsi quand l'un ou l'autre des conjoints ne croit pas que le mariage soit l'union d'un seul homme et d'une seule femme ; ou bien quand on considère que le mariage peut être rompu au gré des conjoints ; ou encore quand on récuse que le mariage soit un sacrement.

« Une telle erreur ne vicie pas le consentement matrimonial « pourvu qu'elle ne détermine pas la volonté » (can. 1099), autrement dit quand elle reste dans le domaine des idées. Expliquons-nous.

« - Comme beaucoup de jeunes à notre époque, Christian estime que le divorce va de soi en cas de mésentente conjugale (« le divorce n'est pas fait pour les chiens »), mais il aime profondément Caroline, qui partage cet amour, et il écarte résolument le divorce de ses perspectives dans le cas de son propre mariage, tant il est persuadé de son amour et de celui de sa bien-aimée. En dépit de ses paroles sur sa conception du mariage et du divorce, son mariage n'a rien d'un mariage invalide.

« Il importe toutefois de ne pas séparer artificiellement l'intelligence de la volonté. Il arrive ainsi qu'une mentalité divorciste profondément ancrée puisse être la source d'une simulation du consentement ou d'une exclusion réelle de l'indissolubilité.

« Nous en dirons autant d'une mentalité libertine à l'égard de la fidélité dans le mariage, et d'une mentalité antireligieuse lorsqu'il s'agit de contracter un mariage sacramentel. » (ABC p. 89-90)

Pour illustrer ce dernier point, les auteurs donnent l'exemple d'un militant communiste italien, qui s'est marié religieusement uniquement pour faire plaisir à sa mère et à sa fiancée. Il n'a pas abandonné ses idées hostiles à l'Église, et le mariage a échoué. La procédure de nullité a montré qu'il n'avait pas contracté un mariage religieux sincère, que son exclusion de la sacramentalité du mariage avait prévalu sur son intention de se marier conformément « à la règle ». Ce mariage a donc été déclaré nul.

Le risque d'erreur doctrinale est beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle, à cause de ce que François appelle la « mondanité spirituelle », que nous avons caractérisée au point 2. Claude JEANTIN commente ainsi cette expression : « Le tableau qu'elle retrace avec brio n'est autre que celui de l'immaturation générale postmoderne, « emprisonnée » dans son subjectivisme, sa recherche de gratifications narcissiques, mais aussi étroitement dépendante de « paradigmes mensongers » qu'elle « reprend » sous une puissante incitation sociale. C'est nouveau dans la dénonciation de l'imposture occidentale. (...) Le Pape François invite les juges de l'Église à apprécier l'emprise des représentations du mariage par la postmodernité occidentale, pour chaque cause qui leur est soumise. » (Cl. JEANTIN, *ibid.* p.58)

Ceux qui préparent les jeunes au mariage doivent aussi, autant que possible, discerner si ces jeunes veulent vivre ce à quoi ils s'engagent dans le sacrement du mariage, ou s'ils veulent se marier en fonction des représentations du monde qui les ont imprégnés.

4 – Non validité de mariage pour simulation/exclusion

En évoquant l'erreur doctrinale, par exemple dans le cas du communiste italien, nous avons vu que cette erreur conduit à simuler l'engagement dans le mariage, alors qu'on n'adhère pas profondément à ce qui est vécu dans la célébration.

Voici comment le code de droit canonique définit la simulation et l'exclusion :

« Can. 1101 - § 1. Le consentement intérieur est présumé conforme aux paroles et aux signes employés dans la célébration du mariage. § 2. Cependant, si l'une ou l'autre partie, ou les deux, par un acte positif de la volonté, excluent le mariage lui-même, ou un de ses éléments essentiels ou une de ses propriétés essentielles, elles contractent invalablement. »

L'ABC des nullités de mariage commente ce canon.

4.1 - La simulation totale du consentement

« Le simple bon sens veut que le consentement interne de la volonté soit « présumé conforme aux paroles et aux signes employés dans la célébration du mariage. » Toutefois la présomption peut être démolie par la réalité contraire : il y a des gens qui se prêtent extérieurement à une cérémonie du mariage, alors qu'en fait ils ne veulent pas se marier.

« - Romain a mis Suzanne enceinte et, « pour donner un nom à l'enfant », il accepte, sur l'insistance de la jeune fille, de « passer par la mairie et par l'église ». En fait il n'éprouve aucun amour pour Suzanne et se soucie fort peu de l'avenir de l'enfant : le soir même des noces il prend la fuite.

« (...) *Pour simuler son consentement, il faut positivement le vouloir.* Cette simulation doit s'expliquer par une cause, un motif, à ne pas confondre avec la cause du mariage. Dans le cas présenté, la cause du mariage tient à la grossesse de Suzanne ; la cause de la simulation réside dans le manque total d'amour de Romain. Les circonstances concrètes dans lesquelles un mariage s'est déroulé renforcent la preuve de la simulation : ici, la fuite immédiate du « mari », qui n'entend même pas faire un essai de vie commune. » (ABC p.91)

Le discernement d'une éventuelle simulation du consentement est rendu encore plus difficile aujourd'hui par le fait que la motivation pour le mariage, chez beaucoup, repose non sur un réel désir de vivre son alliance nuptiale comme le « symbole réel de l'Alliance entre le Christ et l'Église » (*Familiaris consortio* 13), mais sur des raisons mondaines. C'est ce que souligne Claude JEANTIN :

« Un nombre grandissant de mariages ne sont aujourd'hui célébrés religieusement que pour le décor, ou bien pour des raisons de complaisance envers l'environnement sociologique, mais sans aucun engagement supplémentaire par rapport à l'engagement civil (dont tout le monde sait qu'il existe des voies légales pour s'en délier, si besoin est, par la suite), ou même par rapport à la mise en concubinage ; *dans une église*, mais non plus *à l'église*. On peut parler de *simulatio voluntatis* (*simulation de la volonté*). La pierre de touche de l'existence ou non d'un mariage religieux, dans ce contexte, ne peut être que le repérage d'un *velle obligari* (« vouloir s'obliger »), d'une intention de se lier, c'est-à-dire de devenir dépendant de ce qui échappe à soi-même, en passant d'un état qui peut être remis en question par le changement du *ressenti* personnel, à un état qui comporte une autre loi que ce *ressenti* personnel. » (Ibid. p.61)

C'est pour cela que, dans deux numéros d'AL, François insiste tant sur l'**engagement**:

« L'union trouve dans l'institution matrimoniale la manière d'orienter sa stabilité et sa croissance réelle et concrète. Certes, l'amour est beaucoup plus qu'un consentement externe, ou une sorte de contrat matrimonial ; mais il est certain aussi que la décision de donner au mariage une configuration visible dans la société, par certains engagements, a son importance : cela montre le sérieux de l'identification avec l'autre, indique une victoire sur l'individualisme de l'adolescence, et exprime la ferme décision de s'appartenir l'un l'autre. Se marier est un moyen d'exprimer qu'on a réellement quitté le nid maternel pour tisser d'autres liens solides et assumer une nouvelle responsabilité envers une autre personne. » (AL 131)

Et un peu plus loin : « L'amour concrétisé dans le mariage contracté devant les autres, avec tous les engagements qui dérivent de cette institutionnalisation, est la manifestation et le gage d'un « oui » qui se dit sans réserves et sans restrictions. Ce oui signifie assurer l'autre qu'il pourra toujours avoir confiance, qu'il ne sera pas abandonné quand il perdra son attrait, quand il aura des difficultés ou quand se présenteront de nouvelles occasions de plaisirs ou d'intérêts égoïstes. » (AL 132)

Il est donc important que ceux qui préparent les jeunes au mariage s'assurent que ceux-ci sont prêts à cet engagement, et les aident à s'y préparer. Car si ce n'était pas le cas, on serait en présence d'une simulation, et le mariage serait nul.

Ce qui rend le discernement encore plus délicat, c'est que les fiancés peuvent dire vouloir s'engager, mais en se réservant la possibilité de changer d'opinion si ça tourne mal. Claude JEANTIN expose ainsi le problème :

« L'immaturation postmoderne de masse a également profondément altéré l'essence même de l'engagement. Le 30 septembre 2008 Mgr ERLEBACH (juge au Tribunal de la Rote) donnait ainsi la parole à ce qu'il appelait (...) « la volonté liquide » :

« Je me marie parce que je suis amoureux de mon partenaire, et je pense qu'en ce moment c'est le mieux pour moi ; mais je ne sais pas pour autant ce qui peut arriver plus tard et comment les choses tourneront ; il se peut que nous restions ensemble, il se peut que nous soyons fidèles ou non ; peut-être que nous fonderons une famille en ayant des enfants, peut-être que non. »

« Cette position de style consumériste peut coexister avec l'effusion sentimentale la plus touchante, avec un engagement acceptant quelque « permanence », et même avec l'adhésion apparente, ou professée, à tout ce que l'Église enseigne sur le mariage : il suffit pour cela de substituer à l'impératif un **optatif**, les obligations devenant des idéaux. (...) »

« Une telle dénaturation de l'engagement est aujourd'hui très fréquente dans des positionnements immatures connexes aux diverses figures de la simulation partielle ; mais la pratique hésite encore trop souvent à les qualifier ainsi. » (Cl. JEANTIN, *ibid.* p.63)

L'auteur n'hésite pas à le faire ; s'il était suivi, le nombre de reconnaissances de nullité de mariage augmenterait beaucoup. Mais comment discerner avec certitude entre la simple erreur d'ordre purement intellectuel, et l'intention efficace de la volonté ? Entre ce qui est pensé et ce qui est réellement voulu ? Ce n'est pas simple !

4.2 - Les exclusions

« Ici, celui qui se marie veut bien se marier, mais il veut un mariage à sa façon, un mariage dont il exclut un ou plusieurs éléments essentiels, une ou plusieurs propriétés essentielles : l'unité du mariage (fidélité), la procréation et l'indissolubilité.

A - Exclusion de l'unité du mariage.

« On sait combien il arrive que des maris aient une maîtresse, et des femmes un amant. Pour répréhensibles qu'ils soient sur le plan moral, ces amours illicites, fruits de la faiblesse humaine, ne rendent pas un mariage nul.

« Il existe cependant des situations où cette nullité est éclatante, parce que soit le mari, soit la femme, sont allés au mariage avec la volonté manifeste de ne pas respecter la fidélité conjugale.

« - Martin, fiancé à Anne-Laure, entretient en même temps une maîtresse, Valentine, qui lui donnera un enfant, et qu'il continuera à fréquenter assidûment après son mariage. Au moment où il allait épouser Anne-Laure, il avait fait fondre avec de l'or, reçu de sa future belle-mère, non pas deux mais trois anneaux ! (...) La remise de l'anneau à sa maîtresse Valentine manifestait sa ferme intention de continuer les relations qu'il avait avec elle. Pourquoi s'était-il donc marié avec Anne-Laure ? Tout simplement parce que c'était une riche héritière. Mais les circonstances de son mariage montrent à l'évidence qu'il bafouait et refusait l'unité, propriété essentielle de cet état de vie. Son mariage fut déclaré nul. » (*ABC des nullités de mariage* p.92-93)

Claude JEANTIN souligne ici encore l'influence des mentalités actuelles sur l'exclusion de l'unité. « La banalisation des actes sexuels à partir de l'adolescence, dans un climat d'irresponsabilité hédoniste et de revendication d'une liberté complète dans la recherche de gratification, porte l'imaturité générale en Occident à conjuguer l'obligation de fidélité, elle aussi, à l'optatif. Dans un certain nombre de professions où des périodes de forte tension alternent avec des moments de « dégageant », alors que les hommes et les femmes sont mêlés dans l'action intense (militaire, sécuritaire, chirurgicale, décisionnelles, etc.), les « dérapages sexuels » sont une éventualité au moins probable, et souvent d'avance acceptée. Il existe aussi aujourd'hui un certain nombre de négociations commerciales importantes, par exemple dans les milieux de la communication, où une femme peut exceller particulièrement,

en usant des dernières complaisances envers le cocontractant mâle désireux d'en profiter. Or, sauf dans l'hypothèse d'une forte motivation personnelle, l'on ne va pas se marier dans la résolution arrêtée de mettre fin à tout cela ; il est bien plus confortable, et bien plus cohérent avec ses habitus, de fermer les yeux. » (Ibid. p. 65)

B - Exclusion de la procréation

« Bien des couples, surtout aujourd'hui, ne veulent pas d'enfants tout de suite, et cette volonté n'affecte pas la valeur de leur engagement.

« D'autres, en revanche, excluent toute procréation : aucun enfant et jamais.

« Les raisons de pareille exclusion sont fort diverses :

- John, militaire américain, traumatisé par la guerre, s'est juré de ne jamais engendrer des enfants qui pourraient devenir « de la chair à canon ».

– Angela, elle, a vu sa mère tellement souffrir en mettant au monde son petit frère, qu'elle n'a aucunement l'intention de passer par une expérience semblable.

– Tanguy, adolescent attardé de 35 ans, ne veut surtout pas avoir d'enfants, car sa tranquillité en pâtirait.

- Stéphanie, jeune cadre dynamique à l'international, refuse fermement d'avoir des enfants, ce qui pourrait ralentir, voire briser sa carrière.

« En tous ces cas la nullité fut reconnue et nous pourrions multiplier les exemples. » (ABC p. 93-94)

C - Exclusion de l'indissolubilité

« Dire « qu'il vaut mieux divorcer que de se déchirer entre époux », ce n'est pas exclure l'indissolubilité du mariage.

« En revanche, rejeter fermement la perpétuité du lien matrimonial et faire l'application de cette théorie à son propre mariage, voilà qui constitue l'exclusion, source de nullité. L'étude des circonstances concrètes d'un mariage donné permet de savoir si tel fut le cas ou non.

« - Archibald, franc-maçon notoire très charmeur, s'est déjà marié civilement trois fois » (...). Il souhaite épouser un mannequin espagnol qui veut à tout prix passer par l'église. Pour pouvoir la conquérir, il en accepte la condition, mais divorce trois ans plus tard. Ce mariage est nul pour exclusion de l'indissolubilité. » (ABC p. 94- 95)

Claude JEANTIN pense que « l'exclusion de l'indissolubilité *si casus ferat* (si l'occasion se présente) est très largement répandue. » Il cite Mgr HUBER (juge à la Rote) : « L'objet de l'exclusion de l'indissolubilité n'est pas la volonté de recourir au divorce civil, mais la réserve du droit, ou la faculté de mettre fin par quelque moyen au lien conjugal. (...) » (C. HUBER, 28 sept. 1995, *R.R.D.* 87 (1995) p.525) » (Ibid. p.64)

Cette « réserve de droit » est-elle une opinion intellectuelle, ou la personne en fait-elle effectivement – et donc volontairement – l'application à son couple ? Le problème est là.

Dans une cause de nullité de mariage, il est généralement très difficile de le savoir, surtout si l'écart entre le mariage et l'audition des époux ou témoins est important.

Par contre le prêtre qui prépare le couple au mariage peut arriver à le déterminer en dialoguant avec les fiancés, et il est capital qu'il le fasse s'il ne veut pas bénir un mariage qui serait invalide dès le départ pour exclusion de l'indissolubilité !

III – Que faire ?

Pour prévenir l'échec des mariages à cause de graves blessures psychologiques ou à cause d'erreur et exclusions, ceux qui sont chargés de préparer les fiancés au mariage doivent discerner, les éclairer et les accompagner.

1 – Discerner

Claude JEANTIN, après avoir évoqué les facteurs psychologiques dans la première partie de son article, souligne cette nécessité du discernement également sur le plan sociologique : « Les circonstances concrètes en jeu dans l'environnement culturel du *nubens* doivent faire l'objet de l'évaluation prudente du juge, dans chaque espèce. Elles auraient d'ailleurs dû être, de même, prudemment évaluées par le prêtre qui a préparé le mariage. On dira que c'est beaucoup lui demander, et il est vrai qu'il n'a ni les moyens ni le temps d'une telle estimation. Cependant il gagnerait, tout comme les « parcours de préparation au mariage », à être davantage conscient de l'antagonisme complet entre la représentation du mariage par l'environnement culturel, et celle de l'Église. C'est une tâche immense que de substituer la seconde à la première. Il ne serait pas mauvais d'y insister, et de le conduire à émettre, pour chaque couple préparé, une sorte d'évaluation de sa réussite probable plus ou moins grande, ou de ses doutes plus ou moins vifs ; elle demeurerait au dossier. » (Ibid. p.67)

Lorsqu'il aborde la préparation au mariage, François exprime la même nécessité : « La préparation de ceux qui ont déjà formalisé les fiançailles, lorsque la communauté paroissiale parvient à les accompagner suffisamment à l'avance, doit aussi leur donner la possibilité de reconnaître des incompatibilités ou des risques. De cette manière, on peut arriver à se rendre compte qu'il n'est pas raisonnable de miser sur cette relation, pour ne pas s'exposer à un échec prévisible qui aura des conséquences très douloureuses. » (AL 209)

Cela suppose que les prêtres et ceux qui préparent au mariage aient un minimum de formation théologique sur le sacrement du mariage (ils l'ont en général) ; de formation psychologique sur le développement normal de la personne et sur les blessures, voire sur les maladies psychologiques (le CLER, les psys et les conseillers conjugaux peuvent fournir cet apport) ; et de formation sociologique sur l'impact de la culture athée en ce qui concerne le mariage et la famille, sur les mentalités de ceux qui veulent se marier de nos jours.

Ainsi « équipés », ils vont pouvoir, avec l'aide du Saint-Esprit, discerner si le couple qu'ils rencontrent présente, comme dit François, « des incompatibilités ou des risques ». Pour les y aider, nous avons élaboré un questionnaire qui permet d'aborder, de la manière que l'auditeur jugera la plus appropriée, les points susceptibles de poser problème. Ce questionnaire se trouve en annexe.

2 – Éclairer et aider

La tâche est immense, parce que les difficultés sont souvent considérables, qu'il y a énormément à faire, et que le temps est limité ! François rapportait un jour cette anecdote significative : « Une fois, à Buenos Aires, une femme m'a adressé un reproche : « Vous les prêtres, vous êtes malins, car pour devenir prêtre vous étudiez huit ans. (...) Et nous les laïcs, qui recevons un sacrement indissoluble pour toute la vie, on nous fait suivre quatre conférences, et cela pour toute la vie ! » (Réponse à une question le 29 mai 2018)

2.1 - Du côté des fiancés se posent plusieurs problèmes.

Tout d'abord, ils peuvent être plus ou moins blessés **psychologiquement**, mais n'en ont pas forcément conscience. Pire, plus on est blessé et plus on est généralement dans le déni. Par exemple un mariage a été déclaré nul d'après les canons 1095 § 2 et 3 parce que le mari se comportait comme un pervers narcissique ; ce mari n'a pas du tout accepté la sentence et a fait appel !

Ensuite les fiancés sont parfois tellement imprégnés par les **mentalités mondaines** actuelles qu'ils ne réalisent pas à quoi engage le mariage chrétien, et envisagent plutôt de vivre leur mariage en excluant les caractéristiques ou propriétés qui les gênent. Il y a là tout un travail à faire pour rectifier leurs points de vue en profondeur.

D'autant plus que souvent ils ont peu ou n'ont **pas la foi**, et se marient à l'église (« dans une église », dit Claude JEANTIN) pour des raisons très humaines, voire mondaines. Le Pape le déplore : « La préparation immédiate du mariage tend à se focaliser sur les invitations, les vêtements, la fête et les détails innombrables qui consomment aussi bien les ressources économiques que les énergies et la joie. » (AL 212)

François soulève un autre point : « Le problème, c'est que l'enchantement du début amène à tenter d'occulter ou de relativiser beaucoup de choses ; on évite d'exprimer les désaccords, et ainsi les difficultés ne font que s'accumuler pour plus tard. » (AL 209)

Ce qui prédomine au début, c'est le **sentiment amoureux**, et celui-ci cache bien des problèmes. En outre, il ne faut pas le confondre avec l'amour. Un théologien moraliste dit : « Un aspect important et très utile qui apparaît lors du sentiment amoureux concerne le fait que nos anciennes attentes insatisfaites entrent par la même porte que l'amour. Un homme tombe amoureux d'une femme, et un besoin inassouvi de proximité avec sa mère resurgit alors en lui. Une femme tombe amoureuse d'un homme, mais un manque par rapport à la figure du père entre par la même porte. Si quelqu'un est ignorant par rapport à ces situations, il risque de ne pas réussir à aller plus loin que ce sentiment. (...) 20% de ce sentiment amoureux concernent effectivement l'autre, tandis que 80% concernent le père ou la mère. » (Christophe GRZYWOCZ, *Dépasser nos émotions désagréables*, EdB 2011 p.55)

Ceci est vrai dans toute relation amoureuse, mais pose encore plus problème aujourd'hui, à cause du primat de l'affectivité dans notre société. Le sentiment amoureux finira par disparaître devant les soucis et difficultés inévitables de la vie ; et si l'on est incapable alors de passer à l'amour véritable, on se séparera de son conjoint pour reporter son sentiment amoureux sur quelqu'un d'autre ! Cela peut même se reproduire plusieurs fois !

On retrouve le même problème de « contamination » du sentiment amoureux dans la manière dont les fiancés se choisissent.

« Qui se ressemble s'assemble » dit un dicton. Deux fiancés se sont rencontrés très jeunes et rapprochés parce qu'ils avaient l'un et l'autre un énorme problème avec leur père. Au début, ça allait ; mais après la naissance de deux enfants, la mère s'est montrée très autoritaire et le père défaillant, à tel point que cela a entraîné la crise du couple, la séparation et le divorce. Plus tard, ce mariage a été déclaré nul. Rapprocher des blessures profondes, c'est construire sur le sable !

« Les contraires s'attirent », dit-on aussi. Une jeune fille qui avait eu une mère très autoritaire, et n'avait pas grande estime d'elle, a attiré un homme qui paraissait fort et sûr de lui. Il s'est avéré par la suite que cet homme avait un comportement de pervers narcissique : il l'a traitée comme une bonne, ce qui a entraîné le divorce et la nullité du mariage.

2.2 – Comment répondre à ces difficultés ?

Si des problèmes **psychologiques** ont été détectés, il faut une réponse appropriée, peut-être avec des spécialistes, nous allons y revenir.

Par rapport à la **mondanité spirituelle**, il faut d'une part bien mettre en lumière ses caractéristiques, comme nous avons commencé à le faire plus haut, et s'assurer que les fiancés ne partagent pas cette vision du mariage ; et d'autre part bien présenter le sens du mariage chrétien par une formation adéquate.

« La qualité importe plus que la quantité, et il faut donner priorité – en même temps qu'à une annonce renouvelée du *kérygme* – à ces contenus qui, communiqués de manière attractive et cordiale, aident les fiancés à s'engager « de tout cœur et généreusement » [[Ignace de Loyola, Exercices Spirituels, annotation 5](#)] dans un parcours qui durera toute la vie. Il s'agit d'une sorte d'« initiation » au sacrement du mariage qui leur apporte les éléments nécessaires pour qu'ils puissent le recevoir dans les meilleures dispositions et commencer avec une certaine détermination la vie familiale. » (AL 207)

Comme beaucoup de fiancés n'ont qu'un embryon de **foi**, « les Pères synodaux ont souligné d'un commun accord l'exigence d'une plus grande implication de l'ensemble de la communauté, en privilégiant le témoignage des familles elles-mêmes, et d'un enracinement de la préparation au mariage dans l'itinéraire de l'initiation chrétienne, en soulignant le lien du mariage avec le baptême et les autres sacrements. » (AL 206)

Dans ses trois derniers discours au Tribunal de la Rote, François parle d'un véritable **catéchuménat**. « Avec un sens renouvelé de sa responsabilité, l'Église continue de proposer le mariage, dans ses éléments essentiels – enfants, bien des époux, unité, indissolubilité, sacramentalité – non pas comme un idéal pour quelques-uns, malgré les modèles modernes centrés sur l'éphémère et le transitoire, mais comme une réalité qui, grâce à Dieu, peut être vécue par tous les fidèles baptisés. Et c'est pourquoi, à plus forte raison, l'urgence pastorale, qui implique toutes les structures de l'Église, pousse à converger vers une intention commune ordonnée à la préparation adéquate du mariage, dans une sorte de nouveau catéchuménat – je souligne cela : dans une sorte de nouveau catéchuménat – si désiré par certains pères synodaux. » (*Discours à la Rote* 22 janvier 2016. Il l'a redit dans son audience sur le sixième commandement le 24 octobre 2018.)

Pour s'assurer que ces points sont acquis, et qu'il n'y a pas de risques d'exclusions, il faut inviter les fiancés à échanger sur les points essentiels :

« Les fiancés devraient être encouragés et aidés à pouvoir parler de ce que chacun attend d'un éventuel mariage, de sa conception de l'amour et de l'engagement, de ce qu'il désire de l'autre, du type de vie en commun qu'il voudrait projeter. » (AL 209)

Pour les aider à sortir de l'illusion du sentiment amoureux, il est important que les fiancés soient préparés à affronter les inévitables **difficultés de la vie**.

« Aussi bien la préparation immédiate que l'accompagnement plus prolongé doivent assurer que les fiancés ne voient pas le mariage comme la fin du parcours, mais qu'ils assument le mariage comme une vocation qui les lance vers l'avant, avec la décision ferme et réaliste de traverser ensemble toutes les épreuves et les moments difficiles. La pastorale pré-matrimoniale et la pastorale matrimoniale doivent être avant tout une pastorale du lien, par laquelle sont apportés des éléments qui aident tant à faire mûrir l'amour qu'à surpasser les moments durs. » (AL 211)

2.3 – Comment réagir si des problèmes sont détectés ?

Si, au moment de l'enquête préliminaire, tous les signaux sont au rouge, et que le prêtre a l'intime conviction que le mariage serait un échec ; ou s'il a discerné un ou plusieurs chefs de nullité, le prêtre **ne peut pas bénir** un tel mariage. Certains se comportent comme s'ils voulaient entrer au parti communiste alors qu'ils sont pour le libéralisme économique ! Ils prétendent s'unir en vue de former une communauté de vie et d'amour alors qu'ils revendiquent la liberté d'avoir une maîtresse ou de divorcer si ça ne va plus dans le couple !

Dans d'autres cas, c'est moins évident. Mais si l'on sent que le couple n'est pas prêt pour le mariage, il est possible **de reporter** celui-ci. Le Pape donne cet exemple :

« J'ai interdit de célébrer des mariages religieux, à Buenos Aires, dans les cas que nous appelons « *matrimonios de apuro* », mariages « en hâte » [réparateurs], quand un bébé est attendu. À présent, les choses sont en train de changer, mais il existe cela : socialement, tout doit être en règle, le bébé arrive, nous célébrons le mariage. J'ai interdit de le faire, car ils ne sont pas libres ! Peut-être s'aiment-ils. Et j'ai vu de beaux cas où, ensuite, après deux-trois ans, ils se sont mariés, et je les ai vus entrer dans l'église, le papa, la maman et l'enfant qu'elle tenait par la main. Mais ils savaient bien ce qu'ils faisaient. » (Réponse à une question le 29 mai 2018)

Ce report est en fait une chance donnée au couple pour approfondir sa motivation : « Ces conversations (cf. 2.2) peuvent aider à voir qu'en réalité il y a peu de points communs, et que la pure attraction mutuelle ne sera pas suffisante pour soutenir l'union. Rien n'est plus volatile, plus précaire et plus imprévisible que le désir (le « sentiment amoureux »), et il ne faut jamais encourager la décision de contracter le mariage si d'autres motivations n'ont pas pris racine pour donner à cet engagement des possibilités réelles de stabilité. » (AL 209)

Si des risques de difficultés pour les fiancés ont été discernés, il est important de **les prévenir** : « En tout cas, si les points faibles de l'autre sont reconnus clairement, il faut une confiance réaliste dans la possibilité de l'aider à développer le meilleur de sa personne pour contrebalancer le poids de ses fragilités, avec le ferme objectif de le promouvoir comme être humain. Cela implique d'accepter avec une volonté solide la possibilité d'affronter certains renoncements, des moments difficiles et des situations conflictuelles, ainsi que la décision ferme de s'y préparer. On doit pouvoir détecter les signes de danger pouvant affecter la relation, pour trouver avant le mariage des ressources qui permettront de les affronter avec succès. » (AL 210)

Ces ressources sont à la fois humaines et spirituelles. Le Pape François précise : « La pastorale pré-matrimoniale et la pastorale matrimoniale doivent être avant tout une pastorale du lien, par laquelle sont apportés des éléments qui aident tant à faire mûrir l'amour qu'à surpasser les moments durs. Ces apports ne sont pas uniquement des convictions doctrinales, et ne peuvent même pas être réduits aux précieuses ressources spirituelles que l'Église offre toujours, mais ils doivent aussi être des parcours pratiques, des conseils bien concrets, des tactiques issues de l'expérience, des orientations psychologiques. Tout cela configure une pédagogie de l'amour qui ne peut ignorer la sensibilité actuelle des jeunes, en vue de les motiver intérieurement. » (AL 211) Alpha couple va tout-à-fait dans ce sens.

Le Pape revient plus loin sur le besoin de **guérison des vieilles blessures**, dont nous avons vu combien elles peuvent perturber et faire échouer les couples. Ce qu'il dit est tout aussi valable pour les fiancés :

« Il est compréhensible que dans les familles il y ait beaucoup de crises lorsque l'un de ses membres n'a pas mûri sa manière de nouer une relation, parce qu'il n'est pas guéri des blessures de l'une ou l'autre étape de sa vie. L'enfance ou l'adolescence mal vécues constituent un terreau de crises personnelles qui finissent par affecter le mariage. Si tous étaient des personnes qui ont mûri normalement, les crises seraient moins fréquentes ou moins douloureuses. (...) » (AL 239)

Il ajoute : « Beaucoup finissent leur enfance sans avoir jamais senti qu'ils sont aimés inconditionnellement, et cela affecte leur capacité de faire confiance et de se donner. Une relation mal vécue avec ses propres parents et frères, qui n'a jamais été guérie, réapparaît et nuit à la vie conjugale. Donc, il faut suivre un processus de **libération** qu'on n'a jamais affronté. Lorsque la relation entre les conjoints ne fonctionne pas bien, avant de prendre des décisions importantes, il convient de s'assurer que chacun a effectué ce parcours de **guérison** de sa propre histoire. Cela exige de reconnaître le besoin de guérir, de demander avec insistance la grâce de **pardoner** et de se pardonner, d'accepter **de l'aide**, de chercher des motivations positives et de recommencer sans cesse. Chacun doit être très sincère avec lui-même pour reconnaître que sa façon de vivre l'amour est immature. Il a beau sembler évident que toute la faute est de l'autre, il n'est jamais possible de surmonter une crise en espérant qu'uniquement l'autre change. De même, il faut s'interroger sur ce par rapport à quoi on pourrait soi-même mûrir ou guérir afin de favoriser la résolution du conflit. » (AL 240)

Pour François, l'Église doit proposer à ceux qui en ont besoin des **aides concrètes** :
« Dans la préparation des fiancés, il doit être possible de leur indiquer des lieux et des personnes, des cabinets ou des familles disponibles, auxquels ils pourront recourir pour chercher de l'aide en cas de difficultés.

« Mais il ne faut jamais oublier de leur proposer la Réconciliation sacramentelle, qui permet de placer les péchés et les erreurs de la vie passée, et de la relation elle-même, sous l'influence du pardon miséricordieux de Dieu et de sa force qui guérit. » (AL 211)

L'Église a une longue tradition de prière pour la guérison (cf. Congrégation pour la doctrine de la foi, *Instructions sur les prières pour obtenir de Dieu la guérison*, 14/09/2000). Elle prie depuis toujours pour la guérison physique ; mais aussi, depuis un demi-siècle, pour la **guérison intérieure**. Et l'expérience montre que le meilleur remède qu'elle a à proposer, c'est le **pardon**, auquel renvoie François : pardon à recevoir du Père « riche en miséricorde », et pardon à donner à ceux qui nous ont offensés, à commencer souvent par nos propres parents (cf. Paul SALAÛN, *Comment réussir sa paternité ?* Ch. VI : le père fait miséricorde et pardonne, 4. Le difficile mais nécessaire pardon au père agresseur, EdB 2012, p.266 à 296)

Comme beaucoup de fiancés ont des blessures plus ou moins importantes, psychologiques et spirituelles, le prêtre doit être comme un médecin des âmes : il doit diagnostiquer le problème et, si celui-ci n'est pas insurmontable, proposer des remèdes humains et spirituels pour que les couples puissent surmonter les difficultés de la vie de famille, et qu'ainsi il y ait moins d'échecs et de divorces.

« Sainte Famille de Nazareth, que plus jamais il n'y ait dans les familles des scènes de violence, d'isolement et de division ; que celui qui a été blessé ou scandalisé soit, bientôt, consolé et guéri.

« Sainte Famille de Nazareth, fais prendre conscience à tous du caractère sacré et inviolable de la famille, de sa beauté dans le projet de Dieu.

« Jésus, Marie et Joseph, Écoutez, exaucez notre prière, Amen ! » (AL 325)

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire reprend les éléments de ce document. Il ne prétend aucunement à l'exhaustivité : il peut être complété librement.

On ne l'utilisera pas non plus forcément tel quel, mais il est intéressant que les personnes assurant les rencontres de fiancés l'aient en tête. Dans un premier temps, le prêtre (ou diacre, ou laïc compétent) aura un entretien individuel avec chaque fiancé pour le connaître. Il le laissera s'exprimer librement pour le mettre à l'aise et lui permettre de formuler ce qui lui tient à cœur. Puis dans le même ou dans un autre entretien, il sera possible d'approfondir les points qui semblent poser problème, et c'est là que le questionnaire pourra être utile.

Par exemple si un jeune a eu une bonne relation avec sa mère, il est inutile de lui poser les questions sur ce point. Par contre, si cela n'est pas le cas avec son père, les questions sur la relation au père pourront aider à approfondir le sujet.

On peut aussi fractionner le questionnaire, et prendre la partie adaptée avant ou après une réunion sur l'un ou l'autre des aspects qui y sont abordés. Il vaut mieux le poser avant pour savoir ce que pense réellement le jeune. Mais on peut le reposer après pour voir si sa position a évolué ou pas sur certains points.

Comme on le fait à l'officialité, il est intéressant d'interroger le fiancé sur lui-même et sur sa fiancée, et inversement. Cela permet d'abord de voir s'ils se connaissent bien ; et aussi d'apprendre des choses importantes que l'autre n'a pas pensé à dire, ou n'a pas voulu dire.

Sont placées en A les réponses positives du point de vue de l'Église ; en B les réponses mitigées ; et en C les réponses négatives du point de vue de l'Église . En fin d'échange, comme il y a en tout 90 questions, le nombre de réponses en A, en B et en C donnera une indication intéressante sur la validité du mariage envisagé, et/ou sur les chances qu'a le couple de réussir son mariage, ainsi que sur l'aide qu'on peut lui proposer.

I – Questions sur la famille (29)

La mère

1 - Diriez-vous que votre relation avec votre mère a été

A – bonne ou très bonne ? B – convenable ? C – mauvaise ou très mauvaise ?

Pouvez-vous justifier votre réponse ?

2 – Y a-t-il eu, à votre connaissance, un problème pendant la grossesse ?

A – Non. B – Je ne sais pas. C – Oui. Pouvez-vous préciser lequel ?

3 – Votre mère s'est-elle bien occupée de vous dans les premiers mois de votre vie ?

A – Oui. B – Je ne sais pas. C – Non.

Si la réponse est non, pouvez-vous caractériser son attitude: vous a-t-elle rejeté(e) ? Était-elle trop anxieuse ? Était-elle instable, passant de la gênerie à l'hostilité ? A-t-elle été indifférente, ne s'occupant pas de vous ?

Diriez-vous que vous en gardez une blessure d'abandon ou de rejet qui vous fait encore souffrir ?

4 – Par la suite, votre mère s'est elle bien occupée de vous durant votre enfance ?

A – Oui. B – Je ne sais pas. C – Non.

Si la réponse est non, pouvez-vous caractériser son attitude: était-elle maternaliste, étouffante, « toujours sur votre dos » ? Ou au contraire ne s'occupait pas de vous ? Était-elle anxieuse, vous interdisant beaucoup de choses ? Était-elle violente, voire méchante ?

5 – Avait-elle une attitude saine vis-à-vis de la sexualité ?

A – Oui. B – moyennement C – Non.

Si la réponse est non, pouvez-vous dire pourquoi ?

6 - Comment est votre relation avec elle aujourd'hui ?

A – Bonne ? (Pardon ?) B – Tendue ? C – Mauvaise ?

Quelle incidence cela peut-il avoir sur votre relation de couple ?

7 – Si vous avez été très blessé(e) par votre mère, pouvez-vous dire aujourd'hui que vous lui avez pardonné ?

A – Oui B – J'essaye. C – Non ; je ne lui pardonnerai jamais !

Le père

1 - Diriez-vous que votre relation avec votre père a été

A – bonne ou très bonne ? B – convenable ? C – mauvaise ou très mauvaise ?

Pouvez-vous justifier votre réponse ?

2 – Quand vous étiez petit(e), votre père était-il présent, attentionné ?

A – Oui. B – Je ne sais pas. C – Non.

Si la réponse est non, pouvez-vous dire pourquoi (indifférent, divorcé, décédé...) ?

3 – Exerçait-il bien son autorité ?

A – Oui. B – moyennement C – Non.

Si la réponse est non, pouvez-vous dire pourquoi : Qui « portait la culotte » à la maison ? Votre père était-il trop autoritaire ? Tyrannique ? Violent (en paroles ; coups) ? Ou bien au contraire laxiste, démissionnaire, « papa gâteau » ?

4 – Avait-il une attitude saine vis-à-vis de la sexualité ?

A – Oui. B – moyennement C – Non.

Si la réponse est non, pouvez-vous dire pourquoi : avait-il des paroles ou des gestes déplacés ? Aurait-il abusé de vous ?

5 – Si vous avez été très blessé(e) par votre père, pouvez-vous dire aujourd'hui que vous lui avez pardonné ?

A – Oui B – J'essaye. C – Non ; je ne lui pardonnerai jamais !

6 - Comment est votre relation avec lui aujourd'hui ?
A – Bonne ? B – Tendue ? C – Mauvaise ?
Quelle incidence cela peut-il avoir sur votre relation de couple ?

Le couple parental

1 – Diriez vous que le couple de vos parents
A – s'entendait bien ? B – se supportait ? C – était conflictuel ?

2 – Est-ce qu'ils échangeaient facilement sur les questions importantes ?
A – Oui. B – moyennement C – Non. Pourquoi ?

3 – Quel était le rapport de force ?
A – Les décisions étaient partagées. B – L'un décidait, l'autre obéissait.
C – L'un écrasait, l'autre était écrasé (précisez lequel).

4 – L'un de vos parents avait-il un problème particulier ?
A – Non. B – Un petit (lequel ?) C – Un gros problème. Précisez :
alcoolisme ? Drogue ? Infidélité ? Tendence dépressive ? Violence ? Autre ?

5 – Y a-t-il eu un événement familial qui a gravement perturbé vos parents (décès d'un enfant, enfant handicapé, chômage, injustice subie, suicide d'un proche, dispute familiale...)
A – Non C – Oui (précisez lequel).

6 – Vos parents se sont-ils séparés ? Ont-ils divorcé ?
A – Non B – Non, mais ils auraient peut-être mieux fait ! C – Oui.
Pouvez-vous préciser comment ça s'est passé, et comment vous avez réagi ?

7 - Comment vous situez-vous aujourd'hui vis-à-vis du couple de vos parents :
A – Bien B – J'ai pris des distances C – Je suis fâché avec eux, ou avec l'un d'eux (Précisez pourquoi).

Les frères et sœurs

Vos relations avec eux sont-elles
A – bonnes ? B – quelconques ? C – mauvaises ? (Pourquoi ?)

Autre événement traumatisant

1 - À l'école, dans la société ou dans l'Église, avez-vous subi, durant votre enfance ou votre adolescence, un traumatisme qui vous a profondément marqué : rejet, humiliation, injustice, violence subie, agression sexuelle (pédophilie, viol...), autre ?
A – Non. C – Oui (pouvez-vous préciser ?)

2 – Avez-vous eu de graves problèmes psychologiques, nécessitant la consultation d'un psychologue, voire un séjour en clinique psychiatrique ? A – Non C – Oui

3 – Vous êtes-vous intéressé(e) au New age, aux religions orientales, à l'occultisme (magie, spiritisme, consultation de voyants, de guérisseurs, etc.) ?
A – Non C – Oui (pouvez-vous préciser ?)

4 – Si vous avez répondu oui aux questions 2 et/ou 3, avez-vous fait un « travail » par rapport à ces problèmes : psychothérapie ? Prière de guérison ou de délivrance ?

A – Oui B – Une fois C – Non

La réaction de vos parents par rapport à votre projet de mariage

1 – Comment la caractériseriez-vous :

A - Bonne, respectueuse de votre choix ? B – indifférente ; C – Négative
(précisez pourquoi).

2 – Vos parents ont-ils bien accueilli votre fiancé(e) ?

A – Oui. B – Moyennement C – Non (Pourquoi ?)

3 – Vos parents (ou l'un d'eux) cherchent-ils à vous imposer leurs choix, à s'immiscer dans votre vie de couple ?

A – Non. B – Pas beaucoup. Oui (précisez qui et comment).

4 – Vous-même ou votre fiancé(e) éprouvez-vous le besoin d'avoir l'avis de vos parents (de l'un d'eux), voire leur accord pour faire quelque chose, plus que celui du/de la fiancé(e) ? A – Non. B – Exceptionnellement. C – Oui.

II – Questions sur des éléments caractéristiques de la personnalité et sur la manière de vivre le couple (32)

La communication

1 – Comment communiquez-vous ; parlez-vous

A – volontiers et librement ? B – Peu. C – Très peu ? (Pourquoi ?)

2 – Dans les échanges avec votre fiancé(e),

A – Vous vous intéressez à lui, à ce qu'il fait, à ce qu'il pense ? B – Vous parlez de tout et de rien ? C – Vous ne parlez que de vous et de ce qui vous intéresse ?

3 – En cas de désaccord, comment réagissez-vous ?

A – vous choisissez le bon moment et vous en parlez calmement ? B – Vous dites tout de suite votre point de vue sans ménagement. C – Vous ne dites rien.

4 – Si l'autre a dit ou fait quelque chose de mal, comment réagissez-vous :

A – Vous lui cherchez des excuses. B – Vous ne dites rien. C – Vous le lui dites sans prendre de gants, ou vous l'insultez.

5 – Si l'autre vous adresse une critique, même justifiée, comment réagissez-vous :

A – Vous restez calme et cherchez ce qui est juste dans cette critique. B – Vous ne dites rien, mais vous fulminez intérieurement. C – Vous vous rebellez et contre-attaquez aussitôt en critiquant l'autre sur ce point ou sur un autre.

La volonté

1 – Diriez-vous que vous êtes :

A – Volontaire ? B – Velleitaire ? C – Aboulique ?

2 - Quand vous avez une décision à prendre pour vous ou pour votre couple :
A – Vous la prenez rapidement ? B – Vous tergiversez et laissez traîner un peu ?
C – Vous attendez des mois avant de vous décider.

3 – Dans le couple qui exerce l'autorité ?
A – Les décisions sont prises ensemble ? B - L'un exerce l'autorité avec l'accord de l'autre ?
C – L'un impose sa volonté à l'autre soit autoritairement, soit en le manipulant, par exemple en faisant du chantage ?

4 – Quand vous voulez quelque chose d'important ou d'onéreux:
A – Vous en parlez à l'autre et attendez son accord ? B – Vous attendez un peu, mais en râlant ?
C – Vous faites ou achetez ce que vous voulez, que l'autre soit d'accord ou pas ?

Les sentiments

1 – Est-ce que vous exprimez vos sentiments :
A – Normalement ? B – Peu ? C – Pas du tout ? (Pourquoi ?)

2 – Si vous désirez quelque chose,
A – Vous le dites simplement. B – Vous n'osez pas toujours l'exprimer ?
Pourquoi ? C – Vous attendez que l'autre le devine et le satisfasse ?

3 – Quand vous désirez quelque chose,
A – Vous savez attendre ? B – Vous vous impatientez si ça tarde trop ?
C – Vous vous énervez quand vous ne l'avez pas tout de suite, et vous mettez en colère ?

4 - Si vous êtes en colère,
A – Vous arrivez à vous calmer et à vous maîtriser ? B – Vous manifestez de l'agacement sans en dire le motif ?
C – Vous vous lâchez : cris, insultes, coups ?

5 – Comment réagissez-vous par rapport à la souffrance de l'autre :
A – Vous éprouvez de la compassion ? B – Vous restez indifférent ?
C – Cela vous agace, vous irrite, vous rend agressif ?

6 – Avez-vous confiance en vous ?
A – Oui B – Peu C – Pas du tout (Pourquoi ?)

Les plaisirs

1 - Quelle relation avez-vous à la nourriture :
A – Mangez-vous « normalement » ? B – Êtes-vous un peu gourmand ?
C- Êtes-vous très gourmand ? Boulimique ? Ou ascète ? Anorexique ?

2 – Quelle relation avez-vous à la boisson alcoolisée :
A – Vous buvez peu ? B – Durant les fêtes vous vous enivrez ? C – Vous tendez vers une addiction à l'alcool ?

3 - Quelle relation avez-vous à la drogue :
A – Vous n'en prenez jamais. B – Vous en prenez un peu durant les fêtes.
C – Vous prenez des drogues dures et tendez vers l'addiction à la drogue.

4 – Avant de connaître votre fiancé(e) avez-vous eu une relation amoureuse, voire une vie de couple ? A – Non B – Une C - Plusieurs

5 - Avant de connaître votre fiancé(e), avez-vous eu des relations sexuelles :
A – Non B – Peu C – Plusieurs.

6 – Dans la relation sexuelle, vous recherchez :
A – La communion interpersonnelle? B – Le plaisir partagé ? C – D'abord votre plaisir personnel ?

7 – Dans la relation sexuelle avez-vous rencontré des problèmes ?
A – Non B – Des problèmes mineurs C – Impuissance ou frigidité ?

8 – Aujourd'hui la pornographie est très présente à la télé ou sur internet. Vous est-il arrivé de regarder de telles émissions :
A – Non B – Quelquefois C – Très souvent.

9 – Avez-vous ressenti une attirance sexuelle pour une personne de même sexe :
A – Non B – Quelquefois C – Très souvent.

L'argent

1 – Quelle relation avez-vous à l'argent :
A – Pour vous c'est un bon serviteur ? B – Vous êtes un peu radin, ou dépensier.
C – Vous êtes très radin, ou très dépensier.

2 – Faites-vous des cadeaux :
A – Volontiers. B – Rarement. C – Jamais.

3 – Dans le couple, comment voulez-vous gérer l'argent :
A – Vous mettrez tout en commun. B – Chacun participera aux frais proportionnellement à ses revenus. C – Chacun payera la moitié des frais quels que soient ses revenus.

La vie quotidienne

1 – Êtes-vous ordonné ?
A – Oui B – Assez C – Maniaque du rangement ou très désordonné ?

2 – Les tâches domestiques :
A – Vous les partagez en fonction des compétences et du temps de chacun ?
B – Vous estimez que chacun doit pouvoir tout faire à la maison ? C – Vous en restez à la répartition traditionnelle : l'homme à l'extérieur et la femme à la maison ?

3 – Les loisirs et sorties :
A – Vous essayez de les faire ensemble sans que ce soit systématique ?

B – Vous ne sacrifiez rien de ce qui vous passionne ? C – Vous continuez comme lorsque vous étiez célibataire, et votre fiancé(e) doit suivre ou accepter ?

4 – Les amis : A - Vous en avez beaucoup ? B – Peu ? C – Pas du tout ?

5 – Les amis de votre fiancé(e) : A – Vous les accueillez raisonnablement ?
B – Vous en accueillez certains ? C – Vous les écartez ? (Pourquoi ?)

III – Questions par rapport au mariage chrétien (29)

La foi

1 – Diriez-vous que : A – Vous croyez en Jésus comme votre Sauveur ? B – Que vous partagez les valeurs chrétiennes ? C – Que vous êtes non croyant ou athée ?

2 – Êtes-vous : A – Praticant régulier ? B – Praticant occasionnel ?
C – Non pratiquant.

3 – Trouvez-vous légitime que l'Église ait sa conception du mariage et de la manière de le vivre ? A – Oui. B – En partie C – Pas du tout. C'est à l'homme de décider comment il veut vivre son couple et sa famille.

4 – Pensez-vous que la conception chrétienne A – a un caractère obligatoire ?
C – Est un idéal que l'on cherche à atteindre sans être sûr d'y arriver ?

5 – Si vous êtes non croyant, A – Respectez-vous la foi de votre fiancé(e) ?
B – Vous le(la) laissez pratiquer, mais qu'il(elle) ne vous embête pas avec ça !
C – Après le mariage, il(elle) a intérêt à arrêter ses bondieuseries (et, éventuellement, à se convertir à votre religion à vous) ?

6 – Êtes-vous favorable au mariage entre personnes homosexuelles ?
A – Non. C – Oui, puisqu'ils s'aiment !

La liberté

1 – Vos parents ont-ils fait pression sur le choix de votre fiancé(e) en refusant un autre, ou en vous imposant celui-ci (celle-ci) ? A – Non. B – Un peu C – Oui

2 – Qui va organiser le mariage : A – Vous, les fiancés ? B – Les familles ?
C – Les parents d'une seule famille.

3 – Y a-t-il des conflits à propos du mariage ? A – Non. B – Un peu, mais on les dépasse. C – Oui, de gros conflits. (Pourquoi ?)

4 – Si la fiancée est enceinte, vous vous mariez A - parce que vous vous aimez ?
C – Pour régulariser la situation parce que les parents l'ont exigé.

5 – Si vous étiez en conflit avec vos parents, ou s'il y avait des tensions insupportables dans votre famille, vous vous mariez A – parce que vous aimez votre fiancé(e) ?
C – Principalement pour fuir votre famille ?

6 – Vous voulez vous marier dans une église A – parce que vous êtes croyants et voulez vivre le sacrement du mariage ? B – Pour faire plaisir aux parents qui sont croyants ? C – Pour la beauté du lieu et pour pouvoir y faire de belles photos ?

L'engagement pour la vie (l'indissolubilité)

1 – Pensez-vous que la notion d'engagement soit compatible avec celle de liberté ?
A – Oui : on peut choisir librement de s'engager. C – Non : tout engagement restreint la liberté individuelle !

2 – Pensez-vous que l'on peut s'engager envers quelqu'un pour toute la vie ?
A – Oui. B – J'en doute. C – On n'est jamais sûr que ça va marcher ; si ça ne marche pas, le divorce est la solution.

3 – Dans votre entourage proche, avez-vous des divorcés ? Si oui, comment avez-vous vécu cela, et quelles conclusions en avez-vous tirées par rapport à la question précédente ?

4 – Pour votre couple, si de grosses difficultés se présentent, comment réagirez-vous ?
A – Je chercherai toutes les solutions pour les surmonter. C – Ce sera l'échec, et nous n'aurons plus qu'à divorcer.

5 – Pour vous, diriez-vous que c'est un principe : si ça ne va pas, on divorce !
A – Non C – Oui

L'unité

1 - Avant votre rencontre avec votre fiancé(e), aviez-vous la réputation d'être un séducteur (une séductrice) ? A – Non. B – Un peu. C – Oui

2 – Avez-vous eu beaucoup de conquêtes, de liaisons ?
A – Non. B – Un peu. C – Oui

3 – Après le mariage, estimez-vous que c'est encore possible ? A – Non B – Oui

4 – En cas d'éloignement prolongé de son conjoint, ou pour atteindre un objectif comme la signature d'un contrat, pensez-vous qu'il soit possible d'avoir une relation sexuelle avec quelqu'un ? A – Non B – Exceptionnellement C – Oui, si l'autre personne est d'accord

5 – Après le mariage, vous engagez-vous à vous abstenir de relations sexuelles avec un autre partenaire que votre conjoint ? A – Oui. B – Joker C – Non.

Les enfants

1 – Souhaitez-vous avoir des enfants A – Oui B – Plus tard, quand nous serons bien installés. C – Non, jamais ! (Pourquoi ?)

2 – En attendant le moment que vous aurez choisi, avez-vous recours
A – aux méthodes naturelles de contraception C – aux autres contraceptifs.

3 – Connaissez-vous la position de l'Église sur cette question ?

A – Oui B – Non C – Je la connais et ne suis pas d'accord avec elle.

4 – En cas de difficulté à concevoir un enfant, aurez-vous recours à la PMA ?

A – Non B – Peut-être C – Oui.

5 – Êtes-vous favorable à la possibilité de recourir à la PMA pour les couples de femmes ou pour les femmes célibataires? A – Non C – Oui.

6 – En cas de grossesse non désirée, selon vous peut-on recourir à l'avortement ?

A – Non, c'est un crime ! B – Dans certains cas. C – Oui, c'est un droit !

7 – Si cela vous arrive, pensez-vous que vous aurez toujours la même position ?

En cas de réponse A à la question 6 : A – Oui. C – Non.

En cas de réponse C à la question 6 : A – Non. C – Oui

Documents

Pape François, *Exhortation apostolique Amoris laetitia*, 2016

- Ch. II : La réalité et les défis de la famille

- Ch. IV : Perspectives pastorales, 205 à 216 : La préparation au mariage.

P. Jacques VERNAY et Bénédicte DRAILLARD, *l'ABC des nullités de mariages catholiques*, éd. Nouvelle Cité 2011.

St Jean-Paul II : *Discours au Tribunal de la Rote* le 21 janvier 2000, points 4 et 5.

Benoît XVI : *Discours au Tribunal de la Rote* le 26 janvier 2013.

François : *Discours au Tribunal de la Rote* le 23 janvier 2015, le 22 janvier 2016, le 21 janvier 2017.

(Ces cinq discours des Papes se trouvent sur le site du Vatican)

Claude JEANTIN, *Immaturité postmoderne et contrefaçons du mariage*, dans *L'année canonique 2016*, tome LVII, pp. 39 à 71.

Saint-Avé le 24 juillet 2018

Paul SALAÛN, Auditeur à l'Officialité de Vannes, et auteur de plusieurs ouvrages pour la pastorale des divorcés ; cf. www.paul-salaun-misericorde.com

Ce document a été relu par le Père Gabriel JÉGOUZO, vice-official à Vannes ; par Roland ALLOUIS, diacre, avocat à l'Officialité de Saint-Brieuc, et par Florence ALBOUY, psychologue à Vannes ; je l'ai amélioré en tenant compte de leurs critiques constructives, dont je les remercie vivement.